



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2018

Netgem

Société anonyme au capital de 5.932.933,40 euros

10 avenue de l'Arche, 92419 Courbevoie Cedex

www.netgem.com tél. +33 1 55 62 55 62

R.C.S. Nanterre 408 024 578

Code ISIN FR0004154060

Sommaire

1. Attestation du responsable du rapport financier annuel	6
2. Rapport de Gestion	7
2.1. Activité et faits marquants du Groupe en 2018	8
2.1.1. Vue d'ensemble	8
2.1.2. Faits marquants de l'exercice	9
2.1.3. Périmètre de consolidation	9
2.2. Analyse du compte de résultat et des dépenses d'investissement du Groupe	10
2.2.1. Compte de résultat consolidé	10
2.2.2. Bilan et structure financière	11
2.3. Comptes individuels 2018 de Netgem SA	13
2.3.1. Généralités	13
2.3.2. Chiffres clés sociaux	13
2.4. Évolution récente et perspectives 2019	14
2.4.1. Évolution récente et événements post clôture	14
2.4.2. Perspectives	14
2.5. Filiales et participations	15
2.5.1. Prises de participation et sociétés contrôlées	15
2.5.2. Activité des filiales	15
2.5.3. Tableau des filiales	16
2.6. Proposition d'affectation du résultat	17
2.7. Négociation par Netgem de ses propres actions	18
2.7.1. Achat d'actions en vue d'assurer la liquidité du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité	18
2.7.2. Achat d'actions de la Société	19
2.8. Informations relatives aux opérations sur titres des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier	20
2.9. Participation des salariés au capital	21
2.10. Juste valeur des instruments financiers et facteurs de risques	22
2.10.1. Juste valeur des instruments financiers	22
2.10.2. Informations sur les risques	22
2.11. Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité	31
2.12. Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société relative à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	32
2.12.1. Référentiel	32
2.12.2. Organisation de la direction financière et répartition des rôles	32
2.12.3. Processus de production des comptes	32

2.12.4. Processus de consolidation	32
2.12.5. Processus de préparation des états financiers	33
2.13. Responsabilité sociale et environnementale	34
2.13.1. Informations sociales	34
2.13.2. Informations environnementales	37
2.13.3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	39
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	40
2.14. Autres informations	41
2.14.1. État des engagements hors bilan au 31 décembre 2018	41
2.14.2. Dépenses non déductibles	41
2.14.3. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale des actionnaires	41
2.14.4. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	41
2.15. Tableaux des résultats des cinq derniers exercices	42
3. Comptes consolidés 2018	43
3.1. État du résultat global	43
3.2. État de la situation financière	44
3.3. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	45
3.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés	46
4. Annexes aux comptes consolidés	47
4.1. Généralités	48
4.1.1. NOTE 1 - Faits marquants	48
4.1.2. NOTE 2 - Principes comptables	49
<i>Instrument financiers</i>	52
4.1.3. NOTE 3 – Périmètre de consolidation et regroupements d'entreprise	52
4.2. État du résultat global	54
4.2.1. NOTE 4 Chiffre d'affaires	54
4.2.2. NOTE 5 Effectifs et charges de personnel	54
4.2.2. NOTE 6 Frais de recherche et développement	56
4.2.3. NOTE 7 Autres produits et charges opérationnels	57
4.2.4. NOTE 8 Résultat financier	57
4.2.5. NOTE 9 Impôts sur les résultats	57
4.3. État de la situation financière	60
4.3.1. NOTE 10 Écarts d'acquisition – regroupements d'entreprises	60
4.3.2. NOTE 11 Immobilisations incorporelles	60
4.3.3. NOTE 12 Immobilisations corporelles	61
4.3.4. NOTE 13 Participation dans les entités associées	63
4.3.5. NOTE 14 Actifs financiers	63
4.3.6. NOTE 15 Stocks	63
4.3.7. NOTE 16 Clients et comptes rattachés	64
4.3.8. NOTE 17 Autres actifs courants	64
4.3.9. NOTE 18 Trésorerie et équivalents de trésorerie	65

4.3.10. NOTE 19	Capitaux propres et informations sur le capital	65
4.3.12. NOTE 21	Provisions	66
4.3.13. NOTE 22	Passifs financiers	66
4.3.14. NOTE 23	Fournisseurs et comptes rattachés	67
4.3.15. NOTE 24	Autres passifs courants	67
4.3.16. NOTE 25	Actifs et passifs financiers	68
4.4.	Informations complémentaires	70
4.4.1. NOTE 26	Juste valeur des instruments financiers et informations sur les risques financiers	70
4.4.2.	Informations sur les risques	70
4.4.3. NOTE 27	Engagements hors état de la situation financière	72
4.4.4. NOTE 28	Rémunération des dirigeants	73
4.4.5. NOTE 29	Informations sur les parties liées	74
4.4.6. NOTE 30	Événements post-clôture	74
4.4.7. NOTE 31	Honoraires des commissaires aux comptes	75
4.5.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	76
	Opinion	76
	Fondement de l'opinion	76
	Observations	77
	Justification des appréciations - Points clés de l'audit	77
	Vérifications spécifiques	80
	Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires	81
	Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés	81
	Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés	81
5.	Comptes annuels 2018	84
5.1.	Compte de résultat de Netgem SA	84
5.2.	Bilan de Netgem SA	85
5.3.	Tableau de variation de la situation nette de Netgem SA	86
5.4.	Annexes aux comptes annuels	87
5.5.	Généralités	88
5.5.1. NOTE 1	Principes et méthodes comptables	89
5.5.2. NOTE 2	Faits marquants de la période	94
5.5.3. NOTE 3	Informations par secteur d'activité et secteur géographique	94
5.6.	Compte de résultat	95
5.6.1. NOTE 4	Chiffre d'affaires	95
5.6.2. NOTE 5	Effectifs et charges de personnel	95
5.6.3. NOTE 6	Frais de recherche et développement	95
5.6.4. NOTE 7	Résultat financier	96
5.6.5. NOTE 8	Résultat exceptionnel	96

5.6.6. NOTE 9	Impôts	96
5.7.	Bilan	98
5.7.1. NOTE 10	Immobilisations incorporelles	98
5.7.2. NOTE 11	Immobilisations corporelles	99
5.7.3. NOTE 12	Immobilisations financières	100
5.7.4. NOTE 13	Stocks	101
5.7.5. NOTE 14	Clients et comptes rattachés	101
5.7.6. NOTE 15	Autres créances	101
5.7.7. NOTE 16	Disponibilités et valeurs mobilières de placement	102
5.7.8. NOTE 17	Capitaux propres	102
5.7.9. NOTE 18	Provisions	103
5.7.10. NOTE 19	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	104
5.7.11. NOTE 20	Dettes fiscales et sociales	104
5.7.12. NOTE 21	Autres dettes	104
5.8.	Informations complémentaires	105
5.8.1. NOTE 22	Engagements hors bilan	105
5.8.2. NOTE 23	Soldes et transactions avec les entreprises liées	106
5.8.3. NOTE 24	Charges constatées d'avance	106
5.8.4. NOTE 25	Événements postérieurs	106
5.8.5. NOTE 26	Liste des filiales et participations	107
5.8.6. NOTE 27	Détail des charges à payer	108
5.8.7. NOTE 28	Honoraire des commissaires aux comptes	108
5.9.	Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	109
	Opinion	109
	Fondement de l'opinion	109
	Justification des appréciations - Points clés de l'audit	109
	Vérifications spécifiques	113
	Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires	114
	Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels	114
	Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels	115
5.10.	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	118
6.	Tableau relatif aux honoraires des commissaires aux comptes de la société	121

1. Attestation du responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Joseph Haddad

Président du conseil d'administration, assumant les fonctions de Directeur Général

2. Rapport de Gestion

Conformément à l'article L225-100 du Code de commerce, le présent rapport de gestion accompagne les comptes annuels et les comptes consolidés. Il comprend les informations mentionnées au 3^{ème} alinéa et suivants de l'article L225-100 du Code de commerce.

Les commentaires qu'il contient portant sur l'activité du Groupe sont établis sur la base des comptes consolidés en normes IFRS.

Les commentaires portant sur l'activité de la Société sont établis sur la base des comptes annuels.

Les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes annuels et consolidés de l'exercice écoulé sont cohérents avec ceux utilisés pour la préparation des comptes de l'exercice précédent.

2.1. Activité et faits marquants du Groupe en 2018

2.1.1. Vue d'ensemble

Données du compte de résultat et variation de trésorerie

Données en millions d'euros	2018	2017	Variation
Chiffre d'affaires	41,8	61,8	-32%
Revenu net	19,6	25,2	-23%
Marge brute	18,5	24,6	-25%
Résultat opérationnel courant (ROC)	2,3	6,3	-63%
Résultat net, part du Groupe (RNPG)	0,2	4,7	-96%
RNPG par action (en €)	0,01	0,13	
Cash-flow opérationnel après investissement (1)	4,6	12,5	
Cash-flow lié aux opérations de financement	(3,9)	(35,1)	
Variation nette de la trésorerie	0,7	(22,6)	

(1) Il comprend les flux nets de trésorerie générés par l'activité et ceux liés aux opérations d'investissement.

Trésorerie nette et capitaux propres

Données du bilan, en millions d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux propres et endettement		
Capitaux propres, part du Groupe	24,0	27,7
Passifs financiers courants et non courants	7,5	5,9
Analyse de la trésorerie nette		
A. Liquidités	11,0	10,2
B. Passifs financiers courants	7,2	3,0
C. Trésorerie nette courante (A)-(B)	3,8	7,2
D. Passifs financiers non courants	0,3	2,9
E. Trésorerie nette (C)-(D)	3,5	4,4

2.1.2. Faits marquants de l'exercice

De nombreux opérateurs de télécommunications réduisent leurs investissements IPTV, en particulier dans les pays où les revenus par abonné sont les plus bas et pour lesquels les retours sur investissement sont plus longs. Cette situation a fortement pesé sur les ventes de décodeurs du Groupe en 2018. Le revenu net a cependant baissé moins vite que le chiffre d'affaires, du fait des revenus récurrents de maintenance logicielle et de services. Le Groupe a ajusté sa structure de coûts en conséquence, principalement pour les activités internationales.

La société a lancé au premier semestre 2018 son service OTT sur le marché anglais. Ce service et les équipements associés ont été plusieurs fois primés :

- « Most innovative in home device » à TV Connect 2018 ;
- The Connies 2018's « Best user experience beyond tv & video » ;
- « Content Innovation Awards 2017 » au titre des « Consumer Equipment Innovation ».

Vitis, détenue à 51,2 % par le Groupe Netgem et fournisseur « Fiber to the home » (FTTH) de services de divertissement en France dans les zones « non denses », dites Réseaux d'Initiative Publique (« RIP »), continue de se développer fortement (+86% de chiffre d'affaires en 2018).

Les RIP concernent en France 40% des foyers. Pour ces 17 millions de maisons, le réseau Fibre est financé par des fonds public-privé, avec un modèle d'accès "ouvert" permettant à tout opérateur multi-services de fournir son offre de services digitaux sans supporter les investissements d'infrastructure.

Vitis a finalisé un nouveau tour de financement de 4 millions d'euros souscrit à 50 / 50 par la Caisse des Dépôts et Réunicable. L'offre continue également de s'enrichir avec les signatures de Comedy Central (Viacom) et DisneyTEK.

Vitis étant co-contrôlée par Netgem, elle est mise en équivalence dans les comptes.

Lors de l'assemblée générale du 3 mai 2018, les mandats de M. Joseph Haddad et des sociétés J2H et Fast Forward en qualité d'administrateur ont été renouvelés pour 4 ans. Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le Groupe a par ailleurs maintenu sa politique de dividendes en décidant de distribuer € 0,10 par action à ses actionnaires en mai 2018. Pour mémoire, le groupe avait distribué :

- € 0,15 par action en 2015 ;
- € 0,15 par action en 2016 ;
- € 0,15 par action en 2017.

2.1.3. Périmètre de consolidation

Le détail des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2018 est indiqué dans la note 4.1.3 des annexes aux comptes consolidés.

Au cours de l'année 2018, la participation de Netgem dans Vitis est passée de 56,3% à 51,2 %, du fait de l'augmentation de capital réalisée par Réunicable au travers de l'exercice de 149 701 bons de souscriptions.

2.2. Analyse du compte de résultat et des dépenses d'investissement du Groupe

2.2.1. Compte de résultat consolidé

Analyse de la performance opérationnelle du Groupe

Données IFRS en millions d'euros	2018	2017	Variation
Chiffre d'affaires	41,8	61,8	-32%
Revenu net	19,6	25,2	-23%
Marge brute	18,5	24,6	-25%
Ebitda	2,7	6,6	-59%
Résultat opérationnel courant (ROC)	2,3	6,3	-63%
Résultat opérationnel	4,4	7,0	-37%

Le chiffre d'affaires consolidé de 2018 s'est élevé à € 41,8 millions et le revenu net à € 19,6 millions, en raison du ralentissement des investissements des opérateurs dans les Box TV. Le ralentissement plus modéré du revenu net provient de l'effet contributif des activités de services.

Le "revenu net", indicateur utilisé par le Groupe pour suivre son activité, additionne la marge provenant de la vente du hardware et l'ensemble des revenus provenant des services et de l'usage de l'équipement.

Le résultat opérationnel courant pour 2018 s'élève à € 2,3 millions.

Les dépenses d'exploitation, qui incluent des coûts de restructuration de € 0.7 million, baissent cependant de 11% pour atteindre € 16,2 millions en 2018, du fait de la réduction des dépenses à l'international et du recentrage de la R&D.

Le résultat opérationnel atteint € 4,4 millions en 2018, impacté positivement par les augmentations de capital dans Vitis et certains ajustements de provisions permis par de bonnes performances opérationnelles en 2018.

Analyse du résultat net

Données IFRS en millions d'euros	2018
Résultat opérationnel	4,4
Résultat financier	(0,9)
Quote-part des entreprises associées	(2,8)
(Charge) Produit d'impôt	(0,6)
Résultat net, part du Groupe	0,2
Autres éléments du résultat global	0,1
Résultat net global	0,3

Le résultat financier, qui représente une perte de € 0,9 million, comprend essentiellement une perte de change.

Après prise en compte d'une charge d'impôt de € 0,6 million et de la quote-part de pertes mises en équivalence de € 2,8 millions sur Vitis, le Groupe réalise un bénéfice net de € 0,2 millions en 2018 (part du groupe). Les résultats de Vitis sont détaillés en 4.3.4 Note 13 du présent document.

Résultat par actions

Le gain net, part du Groupe, s'établit à € 0,01 par action en 2018, contre un gain net de € 0,13 en 2017.

2.2.2. Bilan et structure financière

Au 31 décembre 2018, le total du bilan consolidé s'établissait à € 48,0 millions contre € 59,5 millions au 31 décembre 2017.

Liquidités et ressources en capital

La variation nette de la trésorerie sur la période s'analyse de la façon suivante :

Données IFRS consolidées en millions d'euros	2018	2017
Flux net de trésorerie générés (consommés) par l'activité	1,4	14,0
<i>Dont capacité d'autofinancement avant versement de l'impôt</i>	<i>2,8</i>	<i>6,4</i>
<i>Dont variation du besoin en fonds de roulement (« BFR »)</i>	<i>(1,5)</i>	<i>8,0</i>
<i>Dont impôt versé</i>	<i>0,1</i>	<i>(0,4)</i>
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	3,2	(1,5)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(3,9)	(35,1)
Variation nette de trésorerie	0,7	(22,6)

La trésorerie de Netgem à la fin de l'année 2018 s'élevait à € 11,0 millions, soit une augmentation de € 0,7 million par rapport à 2017.

Les activités du groupe ont généré un montant de trésorerie après impôts de € 1,4 millions en 2018.

Les flux de trésorerie liés aux investissements incluent la mise en œuvre de solutions de financement pour certains de nos clients et leurs remboursements.

Les flux de trésorerie liés aux financements comprennent € -2,0 millions de rachat d'actions, € - 2,8 millions de dividendes versés en 2018 et € +1,2 million de mise en place et remboursement d'affacturage des financements mentionnés ci-dessus.

Le Groupe a principalement financé ses activités opérationnelles et ses investissements au moyen de ses fonds propres.

Capitaux propres consolidés et passifs

Capitaux propres et effet de levier financier

Les capitaux propres atteignent € 24,0 millions au 31 décembre 2018.

Compte tenu de ses disponibilités et d'un endettement modéré, le Groupe considère qu'il n'encourt pas de risque de liquidité qui pourrait empêcher sa continuité d'exploitation pour l'exercice en cours.

Actions émises sur l'exercice

Au 31 décembre 2018, le capital social s'élève à € 5,9 millions et est libéré intégralement. Il est composé de 29 664 667 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale de € 0,20.

Au cours de l'exercice 2018, la société n'a émis aucune action nouvelle.

Politique d'investissement

Le tableau ci-après récapitule le montant des investissements incorporels et corporels réalisés par le Groupe au cours des deux derniers exercices ainsi que leur mode de financement :

Données en millions d'euros	2018	2017
Investissements autofinancés :	0,1	0,1
Investissements incorporels	-	-
Investissements corporels	0,1	0,1
Investissements financés par crédit-bail :	-	-
Investissements incorporels	-	-
Investissements corporels	-	-
Total investissements	0,1	0,1
<i>dont part autofinancée</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>
<i>dont part financée par crédit-bail</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>

Sur l'exercice écoulé, les investissements corporels se sont élevés à € 0,1 million.

Activité en matière de recherche et développement

Les efforts du Groupe en matière de recherche et développement ont représenté € 6,2 millions en 2018. Ils sont principalement constitués de dépenses de personnel chez Netgem SA et intègrent le bénéfice du crédit d'impôt recherche. Pour plus de détails concernant ces frais, se reporter à la note 6 de l'annexe aux comptes consolidés.

2.3. Comptes individuels 2018 de Netgem SA

2.3.1. Généralités

L'activité de Netgem SA (la « **Société** ») est centrée autour du développement et de la commercialisation de solutions de divertissement pour la maison connectée.

2.3.2. Chiffres clés sociaux

Données en millions d'euros	2018	2017
Chiffre d'affaires	32,6	37,8
Résultat d'exploitation	1,6	0,8
Résultat net	1,8	6,7
Trésorerie nette disponible (inclus actions en trésorerie)	16,0	13,0
Total capitaux propres	21,1	22,1
<i>dont capital social</i>	5,9	5,9
Total bilan	40,2	44,7

Le chiffre d'affaires de la Société a atteint € 32,6 millions en 2018, en baisse de 14 % par rapport à 2017.

La société enregistre un résultat d'exploitation de € 1,6 millions. Après prise en compte d'une perte financière de € 2,6 millions, intégrant principalement une provision sur les actions propres et une perte de change, d'un gain exceptionnel de € 1,8 millions et d'un gain d'impôt de € 1,0 million correspondant au crédit d'impôt recherche, la société enregistre un bénéfice net de € 1,8 millions.

Compte tenu de ses disponibilités et d'un endettement nul, la Société considère qu'elle n'encourt pas de risque de liquidité qui pourrait empêcher sa continuité d'exploitation pour l'exercice en cours.

2.4. Évolution récente et perspectives 2019

2.4.1. Évolution récente et événements post clôture

Le Conseil d'Administration du 21 mars 2019 a proposé le maintien du dividende à 10 centimes par action. Une option de paiement du dividende en actions avec décote de 10% sera proposée à la prochaine assemblée générale des actionnaires le 14 mai 2019. Les actionnaires fondateurs (30% du capital à fin 2018) ont indiqué qu'ils retiendront cette option.

L'apport de la branche d'activité "plateforme multi-écrans et enregistreur numérique" à Vitis est en cours de mise en œuvre. Cette opération est soumise à un certain nombre de conditions suspensives habituelles, notamment l'accord de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de Netgem (le 14 mai 2019).

En outre, Netgem a accordé à Vitis une facilité de prêt de 1,3 million d'euros sur 5 ans début 2019 afin de contribuer à son bon développement.

Au travers ces opérations, Netgem maintient sa position d'actionnaire de référence à long terme de Vitis.

Un partenariat stratégique a été signé avec ZTE afin d'offrir aux opérateurs multi-services européens des solutions combinées de maison connectée et apporter à Netgem un mécanisme de financement à long terme de son développement.

2.4.2. Perspectives

Netgem s'est créée sur la mission de connecter chaque foyer aux services digitaux. Ainsi, sur les 15 dernières années, Netgem a connecté près de 9 millions de foyers dans plus de 20 pays grâce à une offre produit connecté : la BoxTV.

Aujourd'hui, les objets connectés se multiplient et se transforment. Les opérateurs deviennent multi-services pour répondre à tous les besoins qui se créent au fur et à mesure que le consommateur final expérimente la puissance de la Fibre : vidéo en streaming dans toute la maison, enceintes connectées à commande vocale pour la musique et la domotique, mais aussi télésurveillance et sécurité connectée, maintien à domicile, etc.

Les investissements de ces dernières années ont abouti à la mise au point d'une plateforme cloud multi-écrans pour le streaming vidéo sur la Fibre et d'une enceinte connectée multiservices. Ces nouveaux produits et services viennent élargir l'offre disponible sur la plateforme Netgem.

La vision du Groupe dans ce nouveau contexte, est de connecter les foyers aux services rendus possibles par la Fibre et l'ultra haut-débit, en offrant aux consommateurs et aux opérateurs multiservices une plateforme de services digitaux et d'équipements connectés sécurisée, ouverte et innovante.

2.5. Filiales et participations

2.5.1. Prises de participation et sociétés contrôlées

Entrées de périmètre

Aucune entrée de périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice 2018.

Sorties du périmètre

La Société DIGITIME qui était mise en équivalence a été sortie du périmètre, comme suite à sa liquidation intervenue le 20 décembre 2018.

Variations du périmètre

Au cours de l'année 2018, la participation de Netgem dans Vitis est passée de 56,3% à 51,2 %, du fait de l'augmentation de capital réalisée par Réunicable au travers de l'exercice de 149 701 bons de souscriptions.

2.5.2. Activité des filiales

Au cours de l'exercice écoulé, la contribution au résultat net des filiales en intégration globale a été de € -0,4 million.

En 2018, l'opérateur fibre Vitis, mis en équivalence dans les comptes consolidés de Netgem, s'est développé et a réalisé un chiffre d'affaires de € 10,5 millions contre 5,6 millions en 2017 soit une hausse de 88%. Les résultats de Vitis sont détaillés en 4.3.4 Note 13 du présent document.

2.5.3. Tableau des filiales

Nom (devise de référence)	Capital (en devises locales)	Autres capitaux propres, avant affectation des résultats (en devises locales)	Quote- part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus (K€)		Prêts et avances consentis et non encore remboursés (K€) brut (hors cash pooling)	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos (K€)	Résultat du dernier exercice clos (K€)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales en intégration globale											
Netgem Singapore Pte Ltd (USD)	72	1 293	100%	49	49			3 638	307		
Netgem Australia Pty Ltd (USD)	59	955	100%	53	53			1 257	58		
Netgem Mexico (USD)	12	847	100%	9	9			1 095	(243)		
Netgem UK Ltd (GBP)	1	1 434	100%	1	-			7 991	41		
Glowria Luxembourg (EUR)	31	(80)	100%	31	-	67		-	(7)		Comptes 2017
Connected Labs (EUR)	126	(138)	100%	300	-			785	(542)		
Participations											
VITIS SA (EUR)	1 679	6 669	51%	2 340	2 340			10 472	(5 482)		

2.6. Proposition d'affectation du résultat

Il sera proposé à l'assemblée générale appelée à approuver les comptes consolidés et sociaux 2018 :

- de constater que le bénéfice net de l'exercice 2018 de € 1 752 551,73 augmenté du poste « Autres réserves » à hauteur de € 12 835 499,11, porte le bénéfice distribuable à la somme de € 14 588 050,84 ;
- d'approuver les propositions du Conseil d'administration concernant l'affectation du bénéfice distribuable et la fixation du dividende ;
- de décider en conséquence d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :
 - o au dividende pour un montant de € 2 966 466,70 et ;
 - o au poste « Autres réserves » pour un montant de € 11 621 584,14.

Sur la base du nombre d'actions ouvrant droit à dividende au 31 décembre 2018, soit 29 664 667 actions, le dividende proposé représente € 0,10 par action.

Il sera proposé à la même assemblée générale que les actionnaires puissent opter pour le paiement de dividendes en actions nouvelles.

Les familles fondatrices (Familles Haddad et Guillaumin qui détiennent respectivement 22,3% et 8,0% du capital fin 2018) ont annoncé au conseil d'administration qu'elles opteraient pour le versement du dividende en actions.

Le prix d'émission de ces actions nouvelles serait fixé à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la présente Assemblée Générale diminuée du montant du dividende. Ce prix d'émission sera arrondi au centime d'euro supérieur.

Il est précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport au nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2018, le montant global du dividende serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « Autres réserves » serait déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

Rappelons que la Société a distribué :

- en mai 2018 un dividende en espèces de € 0,10 par action dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- en juin 2017 un dividende en espèces de € 0,15 par action dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- en juin 2016 un dividende en espèces de € 0,15 par action dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- en juin 2015 un dividende en espèces de € 0,15 par action dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- en juin 2014 un dividende en espèces de € 0,15 par action dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

2.7. Négociation par Netgem de ses propres actions

2.7.1. Achat d'actions en vue d'assurer la liquidité du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité

Il est rappelé que la Société a mis en place depuis le 15 janvier 2007 un contrat de liquidité conforme à la charte de l'AFEI approuvée par l'Autorité des marchés financiers avec la société Oddo Corporate Finance.

Au 31 décembre 2018, les actifs figurant au compte de liquidité correspondent à 188 241 actions propres valorisées à K€ 272 et à K€ 63 en espèces. Sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018, le nombre d'actions acquises et cédées dans le cadre de ce contrat s'est établi respectivement à 606 326 et 418 085 et les opérations réalisées dans le cadre de ce contrat ont généré une moins-value de K€ 114 pour Netgem.

Ces achats ont été effectués en vertu des autorisations relatives à l'achat d'actions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, dont la dernière en date est celle du 3 mai 2018, et des délibérations consécutives du Conseil d'administration de la Société.

L'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes 2018 sera amenée à approuver la mise en place d'un nouveau programme d'achat d'actions.

Cette autorisation se substituera à celle donnée par l'Assemblée générale du 3 mai 2018 dont les principaux termes sont rappelés ci-dessous :

- Titres concernés : actions ;
- Pourcentage d'achat maximum de capital : 10% ;
- Prix d'achat unitaire maximum : € 4,00 ;
- Montant maximum des fonds alloués à ce programme : € 10 millions ;
- Objectifs du programme d'achat :
 - o l'attribution ou la cession d'actions à des salariés ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés du Groupe Netgem, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, ou par voie d'attribution gratuite d'actions, ou en cas d'exercice d'options d'achat d'actions, ou dans le cadre de tout plan d'épargne existant au sein du Groupe Netgem ;
 - o l'annulation éventuelles d'actions ;
 - o l'animation du marché du titre Netgem, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI), reconnue par l'Autorité des marchés financiers, et conclu avec un prestataire de services d'investissement ;
 - o la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
 - o la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.
- Durée du programme : 18 mois à compter de l'Assemblée générale ayant approuvé les comptes 2017, soit jusqu'au 3 novembre 2019.

2.7.2. Achat d'actions de la Société

Par ailleurs, au 31 décembre 2018, la Société détenait 2 597 296 actions en trésorerie, achetées dans le cadre de programmes d'achat d'actions et valorisées K€ 6 423 au cours d'achat, soit € 2,47 par action. Ces actions ont fait l'objet d'une revalorisation au cours de clôture qui a conduit la Société à constater une provision dans les comptes sociaux de Netgem SA au 31 décembre 2018 à hauteur de K€ 1 564.

Pour ce programme, la Société détenait K€ 19 en espèces en compte chez le courtier en charge des achats au 31 décembre 2018.

En 2018, la Société a acheté 835 621 de ses propres actions dans le cadre de ses programmes d'achat d'actions, hors contrat de liquidité.

2.8. Informations relatives aux opérations sur titres des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier

Conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, un récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 681-18-2 du Code monétaire et financier au cours de l'exercice 2018 et portant sur les actions de la Société est présenté ci-après :

Catégorie (1)	Nom	Fonction	Nature de l'opération (2)	Mois de réalisation des opérations	Nombre de titres	Prix moyen unitaire	Montant de l'opération
a	M. François Poirier	Administrateur	C	Juin 2018	2 735	2,52	K€ 7

(1) *Catégorie :*

- a : les membres du Conseil d'administration, du Directoire, du Conseil de surveillance, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué ;
- b : toute autre personne qui, dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers a, d'une part, au sein de l'émetteur, le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant son évolution et sa stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement cet émetteur ;
- c : les personnes ayant, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées aux a et b.

(2) *Nature de l'opération :*

- A : Acquisition ;
- C : Cession ;
- S : Souscription ;
- E : Échange.

2.9. Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, au dernier jour de l'exercice social l'état de la participation des salariés au capital social s'établit comme :

- 498 257 actions détenues par les salariés et anciens salariés dans le cadre du fonds commun de placement d'entreprise ;
- 542 246 actions détenues nominativement par le personnel de la Société ou la société Net.IPTV Management et Participations.

Cette participation représente 1 040 503 actions Netgem au total, soit 3,5% du capital de la Société.

2.10. Juste valeur des instruments financiers et facteurs de risques

2.10.1. Juste valeur des instruments financiers

Au 31 décembre 2018 le Groupe n'avait contracté aucun achat à terme.

2.10.2. Informations sur les risques

Outre les risques décrits par la Société au paragraphe « Risques opérationnels » ci-après, le Groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- Risque de liquidité ;
- Risques de marché (change, taux, actions) ;
- Risques de crédit, risque de concentration client et risque pays.

Risques de liquidité

Le Groupe estime ne pas être exposé à ce risque, compte tenu de sa structure financière générale, du niveau et de la structure de son actif circulant et d'un endettement financier limité.

Le Groupe a négocié une ligne d'affacturage avec une de ses banques, avec recours, pour un plafond de financement d'environ € 15 millions. Cette ligne n'a jamais été tirée en 2018.

Risques de marché

Risques de change

Compte tenu du caractère international de son activité et de ses implantations, le Groupe est exposé à un risque de change tant à l'égard de ses clients qu'à l'égard de ses fournisseurs. Au 31 décembre 2018, la position nette de change par devise est la suivante :

	GBP	USD
Actifs	4 361	4 188
Passifs	(1 180)	(5 213)
Position nette en devises avant gestion	3 181	(1 025)
Couverture	-	-
Position nette en devises après gestion	3 181	(1 025)
Position nette en euros après gestion	3 557	(895)
<i>Impact sur la position nette de la variation de -1% de la devise</i>	36	(9)

Dans le cadre de son activité de vente de terminaux, le Groupe réalise la majeure partie de ses achats en USD. Une partie limitée des contrats clients du Groupe est libellée en USD. Lorsque l'activité le permet, le Groupe utilise les USD générés par ses ventes pour régler ses achats libellés en USD. Dans le cadre d'une centralisation de trésorerie, les USD générés par les filiales sont utilisés par les autres entités du Groupe qui en manquent éventuellement, au travers de contrat de change intra-groupe.

Pour la part de ses achats non couverte par ses contrats clients libellés en USD, le Groupe achète des USD sur les marchés financiers, dans le cadre d'opérations de change à terme ou spot. Le Groupe n'utilise pas d'autres types de produit de change. Les achats d'USD sont réalisés lorsque les engagements dans cette devise deviennent suffisamment probables et lorsqu'ils atteignent des montants significatifs.

Une partie des contrats clients du Groupe est libellée en GBP et en AUD, le Groupe est ainsi exposé aux variations de ces devises et réalise des opérations de couverture lorsque les engagements dans ces devises deviennent suffisamment probables et lorsqu'ils atteignent des montants significatifs.

Une partie des dépenses opérationnelles du Groupe sont libellées en GBP, en SGD, AUD et MXN.

Le Groupe évalue et ajuste régulièrement ses besoins de couverture, en tenant compte des dépenses opérationnelles par devise.

Le Groupe ne couvre que son risque de change opérationnel et ne couvre pas le risque de change lié aux investissements dans ses filiales étrangères dont la devise de référence est l'USD (Netgem Singapore et Netgem Australia) ou le GBP (filiale anglaise).

Il ne peut être donné aucune garantie sur le fait que le Groupe pourra gérer efficacement dans le futur son risque de change et que la politique suivie lui permettra de ne pas subir de pertes du fait de ce risque ou de maintenir un niveau de marge satisfaisant.

La Société négocie les conditions des couvertures de risques de change au mieux de ses intérêts sans toutefois pouvoir garantir que les taux négociés constitueront les meilleurs taux de couverture du marché ni qu'elle sera en mesure de négocier des taux raisonnables.

Toute dégradation des conditions de négociation de ces taux ou évolution défavorable des taux pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Risques sur actions

La Société est exposée au risque sur actions du fait des actions Netgem qu'elle détient en trésorerie.

Au 31/12/2018, en K€ (données sociales)	Total
2 785 537 actions Netgem, valorisées à 0,96€ par action (cours moyen de décembre 2018)	2 674

Risques sur matières premières

Le Groupe n'achetant pas de matières premières ou énergétiques, ce risque indirect est traité dans la rubrique « Dépendance vis-à-vis de certains de ses fournisseurs ».

Risques de crédit, risque de concentration clients et risque pays

Les créances sur lesquelles le Groupe encourt un risque de crédit ou de contrepartie sont principalement les créances clients et les créances auprès d'établissements.

Le Groupe évalue périodiquement le risque de crédit et la situation financière de ses contreparties, en tenant compte du risque pays, et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Le montant de ces pertes est resté dans les limites anticipées par la Direction en 2018.

La clientèle du Groupe est principalement constituée d'opérateurs multi-services en Europe, Asie et Amérique latine.

Le tableau ci-après récapitule le pourcentage du chiffre d'affaires réalisé au cours des exercices clos les 31 décembre 2018, 2017, 2016, 2015 et 2014 auprès des cinq et dix principaux clients du Groupe par rapport au chiffre d'affaires total de ces exercices, illustrant le risque de concentration client :

Données IFRS consolidées	2018	2017	2016	2015	2014
% du chiffre d'affaires réalisé auprès des cinq principaux clients par rapport au chiffre d'affaires total	58,9%	62,4%	66.3%	71.8%	62.3%
% du chiffre d'affaires réalisé auprès des dix principaux clients par rapport au chiffre d'affaires total	87,1%	91,2%	86.2%	88.3%	87.3%

En 2018, 2 clients contribuent chacun à plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé et de la marge consolidée du Groupe.

Le risque de concentration client est resté significatif en 2018 :

% de la marge brute – données IFRS consolidées	2018
Client 1	24%
Client 2	18%
Client 3	9%
Client 4	8%
Client 5	7%

Les créances commerciales sont toutes à moins d'un an.

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe a étendu ses solutions de financement sécurisé à moyen terme pour certains clients stratégiques.

Si un défaut de paiement avéré survenait sur ces solutions de financement, celui-ci pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Si l'un des principaux clients du Groupe décidait de limiter son activité avec Netgem ou de mettre fin à ses relations commerciales avec le Groupe ou faisait défaut, cela pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

La Société bénéficie d'une garantie pour remplacement de produits non conforme aux spécifications sur une durée de 24 mois à compter du départ de l'usine des produits, notamment en cas de défaut épidémique.

Malgré les précautions prises par le Groupe, le défaut d'un client ou d'un fournisseur ou la matérialisation d'un risque pays pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Le Groupe a par ailleurs mis en place une politique de gestion de la trésorerie ayant pour objectif de limiter les placements à des instruments financiers liquides. Les disponibilités du Groupe sont essentiellement exprimées en euros et concentrées dans des banques de type G-SIFI.

Risques opérationnels

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe sont exposés sont les suivants :

Risque du fait des produits, logiciels ou services

La conception, la réalisation et la commercialisation de terminaux hardware, de logiciels et de services peuvent exposer le Groupe à des actions en responsabilité. Ces actions pourraient être engagées soit par les clients opérateurs, soit, le cas échéant, par des consommateurs finaux.

Pour être en mesure d'assumer ce type de responsabilité, la Société a souscrit à une police d'assurance responsabilité civile générale et professionnelle auprès d'une compagnie d'assurance de premier rang (couverture pour dommages corporels de € 10 millions par sinistre et par an et couverture pour dommages matériels et immatériels, consécutif ou non, de € 15 millions par sinistre et par an). Cette police intègre aussi la couverture de certaines filiales ; les filiales Netgem Australia, Netgem Singapour et Netgem Mexique ont mis en place leur propre assurance en responsabilité civile professionnelle. La police d'assurance civile générale et professionnelle souscrite par la Société est susceptible d'être actionnée en complément de garantie de ces polices d'assurance locales. Comme pour toutes les polices d'assurance, rien ne permet cependant de garantir que dans l'hypothèse de réalisation d'un risque, ces polices trouveront automatiquement à s'appliquer, ni qu'elles s'avéreront suffisantes et empêcheront toute conséquence financière à l'égard de la Société, notamment au vu des systèmes de franchises et exceptions applicables au titre desdites polices d'assurance.

Dépendance de la croissance du Groupe vis-à-vis du marché de la maison connectée et des services liés

La pénétration des produits, des plates-formes et des services du Groupe demeure étroitement liée au développement du marché de la maison connectée et des services liés. Si ces marchés devaient se développer moins rapidement que prévu ou se réduire, cela pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Perspectives de développement, risques liés à la concurrence

Le développement de l'activité du Groupe dépendra, entre autres choses, de sa capacité à satisfaire les demandes de ses clients opérateurs et à convaincre de nouveaux opérateurs d'adopter ses solutions. Si Netgem ne parvenait pas à convaincre un nombre de clients potentiels d'adopter et de commercialiser ses produits ou ses solutions sur une grande échelle, ou si les solutions ou la technologie que le Groupe propose, ou entend proposer, ne sont pas introduits à temps ou se révèlent inadaptés ou de qualité inférieure à celles proposées par la concurrence ou si la Société est dans l'incapacité de gérer de manière satisfaisante ses relations à long terme et de les maintenir avec ses clients, ou si le Groupe n'est pas capable de vendre ses solutions à un prix lui permettant de conserver un niveau de marge satisfaisant, cela pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Par ailleurs, ses perspectives de développement peuvent être affectées par la volonté de la part de ses clients de développer des solutions propriétaires, ou d'introduire une deuxième source d'approvisionnement. Enfin, le développement de l'activité du Groupe dépend de l'adoption de ses produits par les utilisateurs finaux qui sont les clients des opérateurs et de l'investissement marketing des opérateurs pour la commercialisation de leurs offres de télévision connectée.

Propriété intellectuelle

La capacité du Groupe à répondre à la pression concurrentielle et à développer des innovations technologiques nécessaires à sa croissance s'appuie sur des plates-formes et une technologie développée essentiellement par ses employés. En parallèle, la nécessité de disposer des technologies répondant aux standards du marché impose de plus en plus à la Société l'obligation de conclure des licences d'utilisation et de distribution de technologies tierces. L'utilisation de certaines de ces technologies tierces peut impliquer la mise en place de contrats de licence avec les tiers détenteurs des droits, licences et brevets.

Le Groupe utilise une combinaison de droits d'auteur, de logiciels, de brevets, de marques pour établir et protéger certains droits de propriété concernant sa technologie. Cela étant, ses produits reposent sur une technologie constituée d'éléments standards et d'éléments dits « libres » ou de logiciels informatiques dont le Groupe ne peut assurer la protection par des brevets. Le Groupe n'est donc pas en mesure de garantir la validité des droits sur des développements issus de ces logiciels libres, l'absence de violation de droits de tiers, ni que les mesures prises pour protéger ces droits empêcheront toute appropriation fautive par des tiers, des fournisseurs ou des clients de sa technologie et plus exactement du code source y afférant, ni qu'il lui sera possible de détecter toute utilisation illégale et de prendre les mesures appropriées pour faire valoir ses droits de propriété intellectuelle. Il est en outre possible que des sociétés concurrentes aient développé ou développent des produits ou des technologies similaires de façon légale qui empêcheraient l'obtention d'une protection au titre du droit des logiciels, brevets et autres droits de propriété intellectuelle, voire l'utilisation, la commercialisation et l'exploitation par le Groupe de sa technologie et de ses produits. Par ailleurs, ses produits et sa technologie ainsi que toute application spécifique pourraient, involontairement, être constitutives de violation de droits de propriété intellectuelle ou industrielle de tierces parties. Le Groupe est particulièrement vigilant à éviter que sa technologie ne fasse l'objet de contrefaçon par tous tiers, fournisseurs ou clients.

L'utilisation d'une technologie tierce pourrait également requérir le paiement d'une licence ou de royalties que la Société pourrait ignorer ou ne pas être en mesure d'honorer. La Société s'attend à une augmentation du nombre d'audits diligentés par les détenteurs de licences tierces ou par leur représentant et éventuellement des litiges en contrefaçon ou en violation de droits des tiers (et notamment des brevets) ou autres infractions. Toute revendication contre la Société, qu'elle soit fondée ou non, ou tout contentieux significatif pourrait avoir des conséquences sur le cours de l'action de la Société et détourner l'attention des dirigeants et des cadres de leurs tâches opérationnelles pour une période significative, aurait pour conséquence des coûts de gestion importants, entraînerait des délais dans le déploiement de certaines technologies ou pourrait contraindre la Société à devoir payer des redevances et/ou des pénalités de retard et/ou des dommages et intérêts, qui pourraient s'avérer prohibitives. En outre, il est possible que la Société ne soit pas en mesure d'obtenir des tiers opposant leurs droits des licences à des conditions acceptables.

Dépendance vis-à-vis de certains de ses fournisseurs

Depuis son origine, Netgem sous-traite la totalité du processus de production et d'assemblage de ses terminaux auprès de sous-traitants industriels et commande, indirectement au travers de ses sous-traitants, les composants entrant dans la fabrication de ses produits. La capacité pour Netgem de livrer les produits commandés par ses clients est donc dépendante de la capacité de ses fournisseurs et autres sous-traitants à lui livrer les produits que Netgem leur commande. Tout défaut ou faillite d'un fournisseur, incident de production et/ou non livraison de certains éléments utilisés dans le cadre de la fabrication de ses produits, tels que les micro-processeurs, les tuners, alimentations et télécommandes, pourraient ainsi avoir une incidence majeure sur les résultats, le patrimoine et la situation financière de la Société.

De nombreux éléments de la technologie et des produits Netgem ne sont d'ailleurs souvent disponibles qu'auprès d'un nombre réduit de fournisseurs ou dans des conditions d'approvisionnement qui peuvent à tout moment être rendues difficiles par les conditions de marché extrêmement volatiles, par une concentration de certains des acteurs de ce marché et/ou ou par des catastrophes naturelles, bien que la Société ait significativement réduit ce risque par une politique industrielle proactive essentiellement basée sur une diversification de ses sources, en ciblant notamment les composants clés. Ces différents facteurs peuvent entraîner une volatilité des coûts de production de Netgem et limiter sa capacité à réduire son coût de revient et à faire face à la demande.

Par ailleurs, les relations de Netgem avec ses principaux fournisseurs ne sont pas systématiquement formalisées par des contrats écrits (pour lesquels les cycles de négociations sont longs) et peuvent souffrir en contre-coup des tensions qui affectent leurs marchés ou de leurs ralentissements entraînant des cycles plus longs de consommation des composants. Netgem pourrait d'ailleurs souffrir d'arbitrage entre clients que certains de ses fournisseurs pourraient effectuer afin notamment d'allouer leurs capacités de production qui s'avèreraient insuffisantes. Toute incapacité ou difficulté à obtenir les composants ou les éléments requis dans les délais imposés et à un prix raisonnable, ou toute interruption temporaire ou définitive de leur fabrication, pourrait avoir des conséquences négatives importantes sur la production, l'activité, les résultats et la situation financière de Netgem. La perte de tout client significatif du Groupe ou la réduction des commandes au Groupe aurait aussi une incidence sur la capacité du Groupe à négocier et obtenir des prix de revient compétitifs.

Enfin, dans certaines situations, Netgem peut être amené à prendre des engagements de production ou d'achat de composants auprès de ses fournisseurs qui ne sont pas couverts par des commandes de clients, afin de pouvoir respecter certains délais de livraison. Si les commandes clients ne sont pas obtenues, Netgem pourra se retrouver propriétaire d'un stock de composants ou de produits finis et ne pas trouver d'acquéreur ou bien devoir les revendre à perte, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe. Cela étant, de tels engagements à découvert sont limités et surveillés afin de ne pas dépasser des limites de risque définies en interne comme raisonnables.

Une forte hausse du coût des matières premières et énergétiques ou du coût du travail pourrait par ailleurs avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe, si elle était répercutée par les fournisseurs au Groupe et si celui-ci s'avérait incapable de répercuter cette augmentation à ses clients.

Risques liés au contrôle qualité des produits

Les contrôles de la qualité des terminaux de Netgem sont effectués directement par les sous-traitants industriels aux différentes étapes de la production, lors du contrôle direct sur la chaîne d'assemblage et à la sortie de la chaîne d'assemblage. Un défaut épidémique non identifié ou identifié trop tardivement sur un produit diffusé à grande échelle par le Groupe pourrait avoir un impact défavorable sur la réputation, les relations commerciales, les résultats et la situation financière du Groupe. Par ailleurs, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de faire jouer la garantie fournisseur sur les produits défectueux ou les accessoires, notamment en cas de défaut desdits fournisseurs (faillite).

Risques liés à ses hommes clés

Le succès du Groupe dépend de manière significative du maintien de ses relations avec ses collaborateurs clés. Leur départ ou leur indisponibilité prolongée, pour quelque raison que ce soit, pourrait affecter le Groupe. L'incapacité d'attirer de nouveaux collaborateurs ou de maintenir ses

collaborateurs de haut niveau pourrait avoir un effet négatif important sur le chiffre d'affaires du Groupe, ses résultats et sur sa situation financière.

Risques juridiques

Le Groupe est, ou est susceptible d'être, impliqué dans un certain nombre de procédures juridictionnelles dans le cours normal de ses activités. Des dommages et intérêts peuvent être demandés dans le cadre de certaines de ces procédures. Le Groupe estime que les litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à ce jour sont suffisamment provisionnés et que les éventuelles issues défavorables ne devraient pas affecter sa situation financière de façon significative.

Hormis une procédure historique à l'encontre des anciens actionnaires majoritaires de la Société Glow Entertainment Group SA et pour laquelle la Société bénéficie d'une garantie de la part desdits anciens actionnaires au titre du contrat d'apport en date de décembre 2007 incluant son avenant, il n'existe pas d'autres procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Risque lié aux fraudes et actes de malveillance informatique

La Société comme l'ensemble des acteurs du monde numérique est susceptible d'être la cible directe ou indirecte (notamment via ses prestataires techniques) d'une fraude informatique ou d'un acte malveillant visant ses dispositifs informatiques (serveurs, base de données, outils informatiques, etc.), mené via un réseau cybernétique, impactant son activité de façon plus ou moins notable et plus ou moins durable.

La Société dispose à ce jour d'anti-virus, de pare-feu, de moyens de protection en adéquation avec l'état de l'art actuel. La Direction a défini une Charte informatique, dans le respect des principes de précautions en usage dans notre domaine d'activité, à destination des salariés et autres utilisateurs des outils informatiques de la Société, visant à renforcer la sécurité de la Société contre ce type de risque également en interne.

Bien que l'exposition de la Société à ce risque semble modérée, la Société a fait le choix de mettre en place une nouvelle police d'assurance spécifique, en vue de faire assurer auprès d'une compagnie d'assurance de premier rang, les risques liés aux fraudes et autres actes de malveillance informatique.

Risque de corruption et de fraude

La Société comme toute autre société est susceptible dans le cadre de son activité, d'être victime de fraude et/ou de corruption soit du fait de tiers externes à la Société (fournisseurs, prestataires, clients) ou soit en interne.

Concernant les risques de fraude émanant de tiers externes à la Société : en tant que Société cotée, la Société requiert préalablement à toute discussion avec des tiers, la mise en place d'un accord de confidentialité. Dans l'hypothèse où les négociations entreprises donneraient lieu à la négociation d'un partenariat éventuel avec le tiers, la Société s'informe généralement auprès d'organisme tiers de la fiabilité (notamment financière) de ladite entité. A l'occasion de la négociation des termes et conditions dudit partenariat la Société requiert des garanties écrites quant au bon respect par le cocontractant de certains principes fondamentaux consacrés par l'OMC et l'OCDE. Par ailleurs, la Société s'aménage aussi un droit d'audit contractuel des infrastructures et des documents comptables de certains de ses partenaires. La Société peut aussi requérir de la part du tiers concerné des déclarations écrites

définissant sa politique en matière de lutte contre la corruption et la fraude dans le cadre de sa propre activité mais aussi vis-à-vis de ses propres partenaires.

La Société étant une société cotée, fait l'objet d'un audit de ses comptes et de ses procédures financières deux fois par an, de la part d'auditeurs externes indépendants dont les rapports d'audit sont rendus publics. D'autre part, le comité d'audit qui siège deux fois par an, exerce aussi un contrôle indépendant sur l'identification et la gestion de ces risques par la Société.

Risque en matière de protection des données personnelles

La Société est susceptible dans le cadre de son activité d'avoir accès à certaines données personnelles communiquées soit par ses clients opérateurs soit par ses salariés soit par ses actionnaires. Netgem n'exerçant pas une activité de commerce de détail en France son exposition à ce titre est moindre. Le type de données auxquelles ses clients seraient susceptibles de lui donner accès se limite aux identifiants des set-top-boxes sans possibilité pour Netgem de lier ces set-top-boxes à un consommateur final. Concernant les autres données personnelles auxquelles Netgem est susceptible d'avoir accès dans le cadre de l'exercice normal de son activité Netgem a mis en place tous les moyens à sa disposition pour en sécuriser l'accès (contrôle d'accès des locaux, politique de mots de passe pour accéder aux répertoires, absence de transfert de ces données, signature d'accord de confidentialité, engagement des prestataires et/ou sous-traitants éventuels de Netgem dans le cadre de la Directive RGPD).

Risque fiscal et Urssaf

Tout réexamen, remise en cause ou modification de la situation fiscale ou sociale du Groupe pourrait se traduire par le paiement de rappels d'impôts ou de cotisations sociales, d'intérêts de retard et/ou de pénalités et pourrait donc avoir un impact défavorable sur la situation financière et les résultats du Groupe.

Le contrôle fiscal couvrant les exercices 2012 et 2013 et le crédit impôt recherche 2011, 2012 et 2013 est terminé. Le paiement du règlement d'ensemble a été effectué courant 2018.

La société Netgem SA fait l'objet d'un nouveau contrôle fiscal couvrant les exercices 2016 et 2017 et le crédit impôt recherche 2015, 2016 et 2017 dont les premières investigations ont eu lieu en fin d'exercice 2018. A ce stade de la procédure, aucune provision n'a été comptabilisée à la clôture de l'exercice.

Risques industriels ou environnementaux

La Société n'intègre aucune activité de production industrielle et n'est ainsi sujette à aucun risque industriel ou environnemental de façon directe.

Risques liés à sa participation dans Vitis

Vitis est un nouvel opérateur Triple Play sur le marché de la fibre optique en France, dans les zones géographiques couvertes par les Réseaux d'Initiative Publique (les « RIP »).

Au 31 décembre 2018, Netgem détenait 51,3% de Vitis. Vitis étant conjointement contrôlée par ses actionnaires, elle est mise en équivalence dans les comptes consolidés de Netgem depuis le 1er novembre 2016.

Si la société Vitis ne parvenait pas à se développer suffisamment rapidement, si elle enregistrerait des pertes durables ou si sa situation financière se dégradait, cela pourrait avoir un impact défavorable sur la situation financière du Groupe.

Les principaux risques identifiés par la société Vitis sont :

- Le retard ou le ralentissement du déploiement de la fibre optique dans les régions, en particulier la livraison de prises commercialisables par les opérateurs de réseaux qui construisent les prises à la demande des collectivités locales, et dont Vitis est soumis au calendrier ;
- La concurrence d'autres opérateurs pour la conquête de nouveaux clients, disposant de marques bénéficiant d'une forte notoriété ou de moyens techniques et financiers supérieurs à ceux de Vitis leur permettant d'acquérir rapidement une grande part de marché ;
- Les freins au développement du marché de la vidéo à la demande : piratage, l'application de minima garantis élevés de la part de certains ayant-droit, l'indisponibilité de certaines œuvres majeures, les problématiques liées à la chronologie des médias et à la protection des différents droits de propriété intellectuelle attachés aux œuvres audio-visuelles et qui imposent des règles strictes notamment lors de l'encodage des fichiers ou leur mise en ligne et générant par la même un risque d'action en violation de droit de propriété intellectuelle de la part de certains d'ayants-droits.

La gestion et l'identification de ces risques sont sous la responsabilité de la Direction de Vitis.

2.11. Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité

Du fait de son activité, de ses implantations et de la nature de ses opérations, le Groupe n'estime pas encourir de risque financier significatif lié aux effets du changement climatique.

Cela étant, le groupe s'efforce ou s'est efforcé de prendre en compte les questions environnementales lors de la conception de ses produits afin de notamment réduire son empreinte carbone indirecte (cf. partie 2.13).

2.12. Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société relative à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

2.12.1. Référentiel

Les comptes sociaux de la Société sont établis en conformité avec les principes et méthodes comptables en vigueur en France. La Société établit ses comptes consolidés conformément aux normes IFRS.

2.12.2. Organisation de la direction financière et répartition des rôles

La Direction financière de la Société est rattachée au Président Directeur Général et est centralisée au siège social.

Une de ses missions principales consiste à produire et valider une information financière de qualité, à travers des systèmes adaptés, dans les délais impartis et selon des normes comptables définies, et à gérer la communication financière interne et externe.

La taille réduite de cette direction, qui recouvre les fonctions de contrôle de gestion, de comptabilité générale et analytique, d'administration des ventes et des achats, de gestion de la trésorerie, d'audit interne et de consolidation, ne permet pas toujours de garantir une réelle séparation des tâches, effective cependant sur les domaines les plus sensibles (trésorerie, paie, etc.).

2.12.3. Processus de production des comptes

Le processus de contrôle de l'information financière lors des arrêtés de comptes est assuré par :

- l'encadrement généré par le suivi budgétaire des activités sur une base régulière ;
- l'organisation des opérations et plannings de clôture des comptes relayée par la Direction financière de la Société auprès des équipes opérationnelles ;
- l'implication du management de la Société dans les différents processus de gestion et de clôture des comptes ;
- la validation des comptes par la Direction de la Société à travers des processus d'examen des résultats via des sessions de pré-clôture puis de clôture.

Par ailleurs, les écritures comptables sont enregistrées exclusivement par le service comptable de la Société ou par des sociétés d'expertise comptable dans le cas des filiales. Les écritures non récurrentes ou non courantes (provisions, charges à répartir, revenus différés, crédit baux, provisions pour risques et charges, clients douteux, etc.) sont validées par le Directeur Financier et le Directeur Général avant leur enregistrement.

2.12.4. Processus de consolidation

La consolidation des comptes du Groupe est assurée par la Direction financière de la Société qui, dans le cadre d'instructions de clôture transmises à chacune des filiales du groupe, organise la remontée des données sociales. La Direction financière s'appuie par ailleurs sur l'expertise de consultants pour

organiser et réaliser la saisie et la restitution de l'ensemble des données de consolidation.

Les écritures intergroupes font l'objet de réconciliations documentées et de revues spécialisées pour s'assurer du bon respect de la réglementation comptable et fiscale applicable dans chaque pays.

2.12.5. Processus de préparation des états financiers

Les états financiers sont préparés sous la responsabilité de la Direction financière.

2.13. Responsabilité sociale et environnementale

Pour Netgem, fournisseur de services et solutions ayant une forte composante intellectuelle, la dimension sociale, environnementale et sociétale est essentielle dans les relations avec les salariés et les interactions avec l'écosystème de clients, fournisseurs et partenaires du Groupe.

Ces problématiques constituent une opportunité de développement pour le Groupe dont les services et solutions sont les vecteurs de la dématérialisation des biens culturels, permettant un accès toujours plus simple, et partagé, à ces biens.

Netgem investit ces sujets avec les mêmes valeurs auxquelles elle aspire dans tous les domaines de son organisation :

- Innovation et simplicité des solutions apportées ;
- Recherche de qualité, respectant l'équilibre entre la démarche rationnelle de l'ingénieur et la créativité propre au monde des médias connectés ;
- Attitude responsable à l'égard de l'environnement, de la personne humaine et des parties prenantes ;
- Atteintes de résultats concrets et tangibles, tout en optimisant l'utilisation des ressources ;
- Sens du dialogue et de la transparence vis-à-vis des parties prenantes.

Les informations présentées ci-dessous reflètent ces valeurs.

2.13.1. Informations sociales

Emploi

Effectifs

Au 31 décembre 2018, l'effectif total du Groupe hors personnel mis à disposition et hors effectif des co-entreprises et entreprises associées s'élève à 68 personnes, contre 84 au 31 décembre 2017.

Rémunérations et leur évolution

Au cours de l'exercice, les sociétés du Groupe ont veillé à établir les niveaux et l'évolution des rémunérations de leurs salariés par référence au marché du travail et dans des limites raisonnables. Elles ont pu consentir à des augmentations de salaires individuelles pour retenir ou récompenser certains de ses collaborateurs. Ces augmentations sont intervenues dans le cadre de discussions individuelles, au cas par cas, et non dans le cadre de négociations collectives.

Plan d'Intéressement, Plan d'Épargne Entreprise et Accord de Participation

La société a mis en place :

- un Accord de participation en date du 28 mars 2012, ratifié par plus des deux tiers des salariés de la Société et déposé à la DIRECCTE le 12/04/2012 ;
- un plan d'intéressement en date du 27 juin 2017, dûment approuvé par la Délégation Unique du Personnel représentant les salariés de la Société, en date du 19 juin 2017 et déposé à la DIRECCTE. Le plan a été amendé par un Avenant approuvé par la DUP en date du 26/06/2018 et déposé à la DIRECCTE ;
- en complément d'un plan d'épargne entreprise en date du 17 juillet 2008 géré en partenariat avec le CM-CIC Asset Management.

Organisation du travail

Le Groupe est soumis à des obligations réglementaires et conventionnelles en termes de temps de travail dans chacun des pays dans lequel il opère. En raison de la taille du Groupe, chaque responsable hiérarchique est chargé de s'assurer que les salariés ne dépassent pas les seuils obligatoires et qu'ils sont rémunérés correctement pour toutes éventuelles heures supplémentaires, conformément à leur contrat de travail. Cela étant, eu égard au profil de ses salariés, une part significative des employés du Groupe perçoit une rémunération fixe pour un nombre donné de jours travaillés par an, auquel cas le nombre de jours travaillé est contrôlé.

Le travail à temps partiel est possible au cas par cas en fonction des besoins et des contraintes des fonctions concernées. Le télétravail est autorisé sur dérogation approuvée par le manager et la direction des ressources humaines.

Conformément à la réglementation applicable (articles L. 212-15-0, L. 212-15-2 et L. 212-15-3 nouveaux du Code du travail), un accord collectif définissant le passage aux 35 heures et les modalités applicables à ce nouveau régime est en application au sein de la société Netgem depuis le 28 novembre 2000.

Relations sociales

Le Groupe estime que la qualité des relations professionnelles qu'il a su mettre en place lui a permis d'établir un climat de confiance et de compréhension mutuelles.

La mise en place d'une Délégation Unique du Personnel dont les membres actuels ont été élus le 24 juin 2016 est venu renforcer la volonté de la Direction de maintenir le niveau de confiance existant et de développer la communication avec l'ensemble des salariés dans le respect de la législation en vigueur.

La représentation de la Délégation Unique du Personnel au conseil d'administration depuis le 8 mars 2012 est de nature à renforcer encore le dialogue et la meilleure compréhension.

Santé et sécurité

Les conditions de santé et sécurité au travail

Le Groupe considère qu'il a mis en place une organisation soucieuse du respect des règles en matière des conditions de santé et de sécurité au travail.

En 2017, un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail a été mis en place. Celui-ci se réunit tous les deux mois pour analyser les conditions de travail et les risques professionnels.

Indépendamment, le Groupe a aussi mené des actions visant à créer des espaces de travail conviviaux, attractifs et facilitant les échanges et les contacts informels entre tous. Ces actions visent à développer un véritable esprit d'équipe et par là-même à fidéliser les collaborateurs.

Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Le Groupe a rédigé d'un commun accord avec la Délégation Unique du Personnel un Règlement Intérieur en date du 16 mars 2017 reprenant notamment l'ensemble des consignes et directives en

matière de santé et de sécurité au travail. Ce Règlement a été déposé auprès de la DIRECCTE et le greffe du Conseil des Prud'hommes.

Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

Les salariés du groupe exercent leur activité dans un environnement de bureaux dans lesquels les accidents du travail ou les maladies professionnelles sont usuellement peu fréquents.

Formation

Eu égard au profil de ses salariés, cadres autonomes très qualifiés, le Groupe a mis en place des actions ponctuelles de formation au profit des salariés qui en ont fait la demande auprès de leur responsable. Un Plan de Formation est élaboré annuellement sur la base des demandes formulées dans le cadre des entretiens annuels d'évaluation ou au cours de l'année. Ce Plan est soumis annuellement aux instances représentatives du personnel. Le budget formation de l'entreprise est géré par une entreprise agréée : les AGEFOS PME Île de France.

Égalité de traitement

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

Le Groupe considère qu'il a mis en place une organisation soucieuse du respect des règles en matière de conditions d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Le règlement intérieur de la société Netgem SA en date du 16 mars 2017 rappelle en son chapitre 3 (Le principe d'égalité Femmes – Hommes) les principales dispositions législatives françaises en matière d'égalité de rémunération et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Le Groupe comptait parmi ses effectifs en 2018 un travailleur présentant certains handicaps.

La politique de lutte contre les discriminations

Le Groupe considère qu'il a mis en place une organisation soucieuse du respect des règles en matière de conditions de non-discrimination et développe les compétences d'une équipe multiculturelle. Dans la mesure du possible, le Groupe requiert d'ailleurs le respect de ce même principe par ses principaux prestataires et peut être amené à s'engager contractuellement vis-à-vis de ses clients en ce sens.

Le règlement intérieur de la société Netgem SA en date du 16 mars 2017 rappelle en son chapitre 3 (Lutte contre la discrimination) les principales dispositions législatives françaises en la matière.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Le Groupe respecte les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives :

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- à l'abolition effective du travail des enfants.

Lorsque cela lui est possible, le Groupe s'enquiert du respect de ces mêmes principes par ses principaux prestataires. Il peut aussi être amené à s'engager contractuellement vis-à-vis de ses clients en ce sens.

2.13.2. Informations environnementales

Politique générale en matière d'environnement

Organisation du Groupe pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Le Groupe n'intègre aucune activité de production industrielle et n'est ainsi sujet à aucun risque industriel ou environnemental significatif de façon directe.

Le Groupe s'efforce ou s'est efforcé de prendre en compte les questions environnementales de manière indirecte lors de la conception de ses produits en menant les actions suivantes :

- Inscription dans une logique de bilan carbone ;
- Réduction de la taille des produits, de plus en plus compacts, moins consommateurs de matières premières et dont le transport est moins coûteux ;
- Allongement de la durée de vie des produits grâce à la qualité des logiciels développés par le groupe permettant d'optimiser la durée de vie des composants mécaniques et électroniques ;
- Conception d'équipements terminaux pouvant trouver une seconde vie auprès d'un nouveau client, lorsque les normes techniques imposées au Groupe le permettent, notamment en ce qui concerne la protection des œuvres télévisuelles ;
- Mise en place de service de rénovation des décodeurs usagés, afin qu'ils puissent être réutilisés par d'autres usagers. La plupart de ces services de rénovation sont réalisés dans le pays d'usage, permettant ainsi de limiter l'empreinte carbone ;
- Recours au protocole de communications sans fil (tels que Wifi ou Bluetooth) pour limiter l'utilisation des câbles, qui pèsent fortement dans les bilans carbone ;
- Généralisation du « *low power* », permettant de mettre en veille profonde les produits lorsqu'ils ne sont pas utilisés et de limiter ainsi la consommation de courant par l'utilisateur final ;
- Recours prioritaire au transport par bateau, plutôt qu'au transport par avion ;
- Maintien du nombre d'unités transportées par chaque transport au-dessus d'un certain seuil afin d'éviter de devoir recourir pour une même commande à plusieurs actes de conditionnement et de transport ;
- Limitation de l'usage de sachets plastiques pour l'emballage des accessoires (câbles, chargeur, etc.).

Dans la mesure du possible, le Groupe s'enquiert de la politique générale en matière d'environnement suivie par ses principaux prestataires, concepteurs et fabricants de produits électroniques.

Enfin, le Groupe entend sensibiliser ses clients à limiter l'impression des guides utilisateurs (et les remplacer par des versions électroniques) et réduire la taille des emballages.

Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Le règlement intérieur de la société Netgem SA en date du 16 mars 2017 comprend en son chapitre 6 (Protection de l'environnement) certaines règles que doivent respecter les salariés et consultants en matière de protection de l'environnement et plus particulièrement relatives au tri sélectif, à l'impression de documents et à l'usage des consommables (gobelets en plastique notamment).

Étant donné son activité et la nature de ses opérations, le Groupe n'a pas mené d'actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement autres que celle-ci.

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Étant donné son activité et la nature de ses opérations, le Groupe ne consacre pas directement de moyens spécifiques à la prévention de ce type de risque.

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours.

Le Groupe n'a pas enregistré de provisions pour risques en matière d'environnement, ni donné de garantie à ce titre.

Pollution et gestion des déchets

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement.

Du fait de son activité et de la nature de ses opérations, le Groupe ne prend aucune mesure de prévention de ce type autre que celles liées à son activité de bureau.

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les activités et opérations du Groupe ne génèrent pas de nuisances sonores ou d'autres formes de pollution spécifique.

Économie circulaire

Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

La gestion des déchets liés à son activité de bureau est effectuée par le Groupe selon les normes en vigueur (tri sélectif, recyclage, gestion des déchets électroniques, etc.).

Le Groupe a mis en place un tri sélectif de ses Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ("D3E") sur son site de Courbevoie par une société habilitée et permettant l'emploi de personnes handicapées.

Les cartons d'emballage sont traités par le prestataire de ménage du site de Courbevoie.

Un tri sélectif des déchets est à l'étude à l'échelle globale du site par le bailleur du site de Courbevoie.

Utilisation durable des ressources

L'utilisation directe de ressources durables par le Groupe est essentiellement la conséquence des surfaces immobilières que celui-ci occupe.

Étant donné l'activité du Groupe, la consommation d'eau est limitée et concerne principalement l'usage des sanitaires.

En conséquence, le Groupe estime que l'approvisionnement en eau ne nécessite pas d'être adapté aux contraintes locales.

N'ayant pas d'activité de transformation, le Groupe ne consomme pas directement de matières premières dans le cadre de son activité. En conséquence, il estime qu'aucune mesure ne nécessite d'être prise pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation.

En raison de son activité et de la nature de ses opérations, la consommation d'énergie du Groupe reste limitée. Cette consommation correspond à l'approvisionnement des surfaces immobilières occupées décrites ci-dessus.

Le Groupe n'exploite pas de ressources du sol ou du sous-sol dans le cadre de son activité. Les surfaces occupées sont destinées à satisfaire les besoins immobiliers du Groupe (bureaux et logistique).

Changement climatique

Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit

Le groupe ne rejette qu'un volume limité de gaz à effet de serre correspondant principalement à sa consommation d'électricité.

Pour le transport des produits, le recours prioritaire au transport par bateau, plutôt qu'au transport par avion, permet de limiter les rejets de gaz à effet de serre.

L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Du fait de son activité, de ses implantations et de la nature de ses opérations, le Groupe n'estime pas devoir s'adapter aux conséquences du changement climatique.

Dans la mesure du possible, le Groupe s'enquiert auprès de ses prestataires que ceux-ci sont préparés aux conséquences du changement climatique.

Protection de la biodiversité

À la connaissance du Groupe, aucune de ses implantations ne se situe dans une zone constituant un habitat écologiquement vulnérable pour une ou plusieurs espèces de plantes ou d'animaux. En conséquence, le Groupe n'a pris aucune mesure à ce sujet.

2.13.3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Impact territorial, économique et social de l'activité du Groupe

En matière d'emploi et de développement régional

Étant données la taille du Groupe et la localisation de ses implantations, celui-ci n'a pas un impact significatif en matière d'emploi et de développement régional.

Sur les populations riveraines ou locales

Étant données la taille du Groupe et la localisation de ses implantations, celui-ci n'a pas un impact significatif sur les populations riveraines ou locales.

En matière d'accès aux biens culturels

Le Groupe est actif dans le marché de la numérisation des biens culturels. Il participe donc à une évolution générale vers une démocratisation de l'accès et une facilitation du partage des biens culturels.

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Dans le cadre de ses activités de recrutement, le Groupe entretient des relations avec certains établissements de formations, auxquels il verse ponctuellement des subventions.

Les actions de partenariat ou de mécénat

Étant donné sa taille et son secteur d'activité, le Groupe n'a pas entrepris d'actions de partenariat ou de mécénat.

Sous-traitance et fournisseurs

Comme mentionné, le Groupe se préoccupe que ses prestataires, sous-traitants et fournisseurs prennent en compte les enjeux sociaux et environnementaux.

Par ailleurs, la prise en compte de ces enjeux peut être requise par certains clients du Groupe.

En ce qui concerne notamment l'un de ses principaux fournisseurs, le groupe Pegatron, la Société a pu constater son engagement en faveur d'une démarche de responsabilité sociale et environnementale.

Loyauté des pratiques

Les actions engagées pour prévenir la corruption

Le Groupe opère principalement dans des pays où le niveau de corruption est considéré comme peu élevé. En conséquence, le Groupe n'a pas engagé d'action spécifique visant à prévenir la corruption.

Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Lors de la conception de ses produits, le Groupe s'assure que ceux-ci sont conformes aux normes relatives à la santé et à la sécurité des consommateurs.

Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Le Groupe n'a pas engagé d'action en faveur des droits de l'homme.

2.14. Autres informations

2.14.1. État des engagements hors bilan au 31 décembre 2018

Se reporter à la note 27 des annexes aux comptes consolidés de la Société.

2.14.2. Dépenses non déductibles

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe n'a engagé aucune charge non déductible fiscalement telle que visée aux articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, hormis 3 243 € d'amortissement excédentaire liés à des locations longue durée de véhicules.

2.14.3. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale des actionnaires

Le Conseil d'administration soumettra au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société convoquée le 14 mai 2019 des résolutions ordinaires et extraordinaires.

2.14.4. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Au 31/12/2018	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	59					99	37					31
Montant total des factures concernées h.t.	3 664	468	15	55	50	587	4 215	1 340	456	-	109	1 906
% du montant total des achats h.t. de l'exercice	15%	2%	0%	0%	0%	2%						
% du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice							13%	4%	1%	-	0%	6%
(B) factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues h.t.												
(C) délais de paiement de référence utilisés												
délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	délais contractuels : oui						délais contractuels : oui					
	délais légaux : non						délais légaux : non					

2.15. Tableaux des résultats des cinq derniers exercices

Comptes sociaux de Netgem SA	2014	2015	2016	2017	2018
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social (K€)	8 242	8 242	8 272	5 933	5 933
Nombre d'actions ordinaires existantes	41 212 222	41 212 222	41 360 384	29 664 667	29 664 667
Nombre d'actions à dividendes prioritaires existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer au 31 décembre (BSPCE, stock-options, actions gratuites)	192 025	147 025	940 000	1 240 000	1 140 000
2. Opérations et résultats de l'exercice (K€)					
Chiffre d'affaires hors taxes	54 976	53 408	42 936	37 750	32 585
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 706	9 128	2 690	5 578	804
Impôts sur les bénéfices	(810)	(517)	345	(1 097)	(1 012)
Participation et intéressement des salariés dus au titre de l'exercice	0	0	110	(110)	0
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(2 816)	15 465	1 433	6 737	1 753
Résultat distribué	5 855	5 854	5 724	2 756	(1)
3. Résultat par action (€)					
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,09	0,23	0,05	0,16	0,06
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,07)	0,38	0,03	0,23	0,06
Dividende attribué à chaque action	0,15	0,15	0,15	0,10	(1)
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	184	115	65	53	52
Montant de la masse salariale de l'exercice (K€) (2)	12 086	10 082	8 234	8 427	6 574
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	5 292	4 651	4 204	3 982	3 103

(1) En attente de la tenue de l'Assemblée Générale du 14 mai 2019

(2) Ce montant correspond au cumul des salaires et charges sociales enregistrées sur l'exercice.

3. Comptes consolidés 2018

3.1. État du résultat global

Données en milliers d'euros, sauf nombre d'actions et résultat par action	Notes	2018	2017
Chiffre d'affaires	4	41 828	61 816
Coût des ventes		(23 291)	(37 230)
Marge brute		18 537	24 586
Frais marketing et commerciaux		(7 215)	(8 792)
Frais de recherche et développement	6	(6 229)	(5 851)
Frais généraux		(2 772)	(3 668)
Résultat opérationnel courant		2 321	6 275
Autres produits et charges opérationnels	7	2 090	756
Résultat opérationnel		4 411	7 031
<i>Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie</i>		-	686
<i>Coût de l'endettement financier brut</i>		(278)	-
Coût de l'endettement financier net	8	(278)	686
Autres produits et charges financiers	8	(575)	(448)
Quote-part de résultat des entreprises associées		(2 803)	(1 952)
Impôt sur les résultats	9	(552)	(644)
Résultat net de l'ensemble consolidé		203	4 673
<i>Dont part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>		203	4 673
<i>Dont part attribuable aux actionnaires minoritaires</i>		-	-
Résultat net par action :			
<i>Résultat net (Part attribuable aux actionnaires de la société mère) par action</i>		0,01	0,13
<i>Résultat net (Part attribuable aux actionnaires de la société mère) dilué par action</i>		0,01	0,12
Nombre d'actions retenu pour le calcul des résultats par action :			
<i>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation net des actions propres</i>		27 337 771	37 349 200
<i>Nombre d'actions et d'options dilutives</i>		1 140 000	1 240 000
<i>Nombre moyen d'actions et d'options dilutives en circulation</i>		28 477 771	38 589 200
Résultat net de la période		203	4 673
Éléments recyclables en résultat		125	(298)
<i>Écarts de change résultant de la conversion des états financiers des filiales étrangères</i>		125	(298)
Éléments ultérieurement non recyclables en résultat		9	-
<i>Écarts actuariels sur engagements de retraite</i>		9	-
Total des autres éléments du résultat global		134	(298)
Résultat net global		337	4 375
<i>Part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>		337	4 375
<i>Part attribuable aux actionnaires minoritaires</i>		-	-

3.2. État de la situation financière

ACTIFS – en milliers d’euros	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Écarts d’acquisition	10	4 295	5 823
Immobilisations incorporelles	11	23	145
Immobilisations corporelles	12	283	547
Participation dans les entités associées	13	2 350	4 897
Actifs financiers non courants	14	667	2 593
Impôts différés actifs	9	4 060	4 531
Total des actifs non courants		11 678	18 536
Stocks	15	842	387
Clients	16	10 174	16 397
Autres actifs courants	17	5 207	6 320
Actifs financiers courants	14	7 130	7 586
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	10 981	10 249
Total actifs courants		34 334	40 939
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées		1 983	-
TOTAL DES ACTIFS		47 995	59 475

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS – en milliers d’euros	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Capital		5 933	5 933
Réserves liées au capital		4 414	3 566
Réserves et résultat consolidés		13 675	18 242
Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère		24 022	27 741
Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires minoritaires		-	-
Capitaux propres	19	24 022	27 741
Impôts différés passifs		-	-
Avantages au personnel	20	160	229
Provisions – part non courante	21	-	-
Passifs financiers non courants	22	308	2 869
Total des passifs non courants		468	3 098
Passifs financiers courants	8 & 22	7 206	3 027
Provisions – part courante	21	54	1 879
Fournisseurs et comptes rattachés	23	12 049	18 447
Autres passifs courants	24	3 956	5 283
Total des passifs courants		23 265	28 636
Passifs destinés à être cédés et activités abandonnées		240	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		47 995	59 475

3.3. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Données en milliers d'euros, sauf nombre d'actions	Capital		Réserves liées au capital	Réserves et Résultats consolidés	Autres			Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère	Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires minoritaires	Total
	Nombre d'actions	Montan t			Écarts de conversion	Actions propres	Total Autres			
Au 31 décembre 2016	41 360 384	8 272	14 559	37 864	1 115	(7 596)	(6 481)	54 214	-	54 214
Augmentation de capital	(11 695 717)	(2 339)	(11 671)	(14 415)			-	(28 425)		(28 425)
Dividendes versés				(5 724)			-	(5 724)		(5 724)
Paiement fondé sur des actions			678				-	678		678
Opérations sur actions propres						2 623	2 623	2 623		2 623
Résultat net de la période				4 673			-	4 673		4 673
Écarts de conversion					(298)		(298)	(298)		(298)
Écarts actuariels sur engagements de retraite							-	-		-
Autres							-	-		-
Au 31 décembre 2017	29 664 667	5 933	3 566	22 398	817	(4 973)	(4 156)	27 741	-	27 741
Augmentation de capital							-	-		-
Dividendes versés				(2 756)			-	(2 756)		(2 756)
Paiement fondé sur des actions			848				-	848		848
Opérations sur actions propres						(2 148)	(2 148)	(2 148)		(2 148)
Résultat net de la période				203			-	203		203
Écarts de conversion					125		125	125		125
Écarts actuariels sur engagements de retraite				9			-	9		9
Autres							-	-		-
Au 31 décembre 2018	29 664 667	5 933	4 414	19 854	942	(7 121)	(6 179)	24 022	-	24 022

3.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés

Données en milliers d'euros	2018	2017
Résultat net consolidé (y compris part attribuable aux actionnaires minoritaires)	203	4 673
Part attribuable aux actionnaires minoritaires dans le résultat	-	-
Quote-part des résultats des entreprises associées	2 803	1 952
Dotations nettes aux amortissements et provisions (hors dépréciation des actifs courants) (1)	(1 410)	(382)
Charges et produits calculés liés aux bons et options de souscription et actions gratuites	848	678
Plus ou moins-values de cession – gain réalisé suite à la dilution sur Vitis	(470)	(459)
Pertes sur créances financières	-	-
Autres produits et charges calculés	-	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	1 974	6 462
Produits financiers nets	278	(686)
Produit / Charge d'impôt (y compris impôts différés)	552	644
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	2 804	6 420
Impôt versé (B)	93	(400)
Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	(1 527)	8 028
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)	1 370	14 048
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(100)	(138)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	166	-
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(1 751)	(7 779)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	4 922	6 696
Dividendes reçus	-	-
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	-	(291)
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (E)	3 237	(1 512)
Sommes reçues lors de l'exercice de bons et options de souscription	-	(25 000)
Dividendes versés aux actionnaires	(2 756)	(5 724)
Remboursement d'emprunts et de dettes financières (dont contrats de location financement)	(3 896)	(4 055)
Émissions d'emprunts et de dettes financières	5 129	-
Rachats et reventes d'actions propres	(2 034)	(864)
Produits financiers nets	(278)	686
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (F)	(3 835)	(34 957)
Incidence du reclassement de la trésorerie en Actifs destinés à être cédés	(70)	-
Incidence des variations des cours de devises (G)	30	(138)
Variation de trésorerie nette (D+E+F+G)	732	(22 559)
<i>Trésorerie à l'ouverture</i>	<i>10 249</i>	<i>32 808</i>
<i>Trésorerie à la clôture</i>	<i>10 981</i>	<i>10 249</i>

4. Annexes aux comptes consolidés

GÉNÉRALITÉS

Note 1	Faits marquants de la période
Note 2	Principes comptables
Note 3	Périmètre de consolidation et regroupements d'entreprises
Note 4	Secteurs opérationnels

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Note 5	Effectifs et charges de personnel
Note 6	Frais de recherche et développement
Note 7	Autres produits et charges opérationnels
Note 8	Résultat financier
Note 9	Impôts sur les résultats

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Note 10	Écarts d'acquisition
Note 11	Immobilisations incorporelles
Note 12	Immobilisations corporelles
Note 13	Participations dans les entités associées
Note 14	Actifs financiers
Note 15	Stocks
Note 16	Clients
Note 17	Autres actifs courants
Note 18	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Note 19	Capitaux propres et informations sur le capital
Note 20	Provisions pour retraite
Note 21	Provisions
Note 22	Passifs financiers
Note 23	Fournisseurs
Note 24	Autres passifs courants
Note 25	Actifs et passifs financiers

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Note 26	Instruments financiers et informations sur les risques financiers
Note 27	Engagements hors état de la situation financière
Note 28	Rémunération des dirigeants
Note 29	Informations sur les parties liées
Note 30	Événements survenus après la clôture de l'exercice
Note 31	Honoraires des commissaires aux comptes

4.1. Généralités

Informations relatives à l'entreprise

Le Groupe Netgem est un acteur innovant dans les solutions de divertissement pour la maison connectée. La société mère du Groupe, Netgem SA (la « **Société** »), est une société anonyme domiciliée en France et régie par les dispositions de la loi française. La Société a été constituée en juin 1996 et est cotée sur Euronext (compartiment C).

Les comptes consolidés du Groupe Netgem (le « **Groupe** ») ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 21 mars 2019 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 14 mai 2019.

4.1.1. NOTE 1 - Faits marquants

De nombreux opérateurs de télécommunications réduisent leurs investissements IPTV, en particulier dans les pays où les revenus par abonné sont les plus bas et pour lesquels les retours sur investissement sont plus longs. Cette situation a fortement pesé sur les ventes de décodeurs du Groupe en 2018. Le revenu net a cependant baissé moins vite que le chiffre d'affaires, du fait des revenus récurrents de maintenance logicielle et de services. Le Groupe a ajusté sa structure de coûts en conséquence, principalement pour les activités internationales.

La société a lancé au premier semestre 2018 son service OTT sur le marché anglais. Ce service et les équipements associés ont été plusieurs fois primés :

- « Most innovative in home device » à TV Connect 2018 ;
- The Connies 2018's « Best user experience beyond tv & video » ;
- « Content Innovation Awards 2017 » au titre des « Consumer Equipment Innovation ».

Vitis, détenue à 51,2 % par le Groupe Netgem et fournisseur « Fiber to the home » (FTTH) de services de divertissement en France dans les zones « non denses », dites Réseaux d'Initiative Publique (« RIP »), continue de se développer fortement (+86% de chiffre d'affaires en 2018).

Les RIP concernent en France 40% des foyers. Pour ces 17 millions de maisons, le réseau Fibre est financé par des fonds public-privé, avec un modèle d'accès "ouvert" permettant à tout opérateur multi-services de fournir son offre de services digitaux sans supporter les investissements d'infrastructure.

Vitis a finalisé un nouveau tour de financement de 4 millions d'euros souscrit à 50 / 50 par la Caisse des Dépôts et Réunicable. L'offre continue également de s'enrichir avec les signatures de Comedy Central (Viacom) et DisneyTEK.

Vitis étant co-contrôlée par Netgem, elle est mise en équivalence dans les comptes.

Lors de l'assemblée générale du 3 mai 2018, les mandats de M. Joseph Haddad et des sociétés J2H et Fast Forward en qualité d'administrateur ont été renouvelés pour 4 ans. Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le Groupe a par ailleurs maintenu sa politique de dividendes en décidant de distribuer € 0,10 par action à ses actionnaires en mai 2018. Pour mémoire, le groupe avait distribué :

- € 0,15 par action en 2015 ;
- € 0,15 par action en 2016 ;
- € 0,15 par action en 2017.

4.1.2. NOTE 2 - Principes comptables

Référentiel comptable - Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe Netgem de l'exercice 2018 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 31 décembre 2018 et tel qu'adopté dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Date de clôture des sociétés du Groupe

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre de chaque année, y compris Vitis, société mise en équivalence.

Évolutions des règles et méthodes comptables

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2017 à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations obligatoires à compter du 1er janvier 2018 qui sont décrits ci-après :

- IFRS 9 - Instruments financiers, voir analyse infra.
- IFRS 15 et clarification d'IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, voir analyse infra.
- Amendement IFRS 2 - Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions.
- IFRIC 22 - Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipé.
- Amendement IAS 40 - Transferts d'immeubles de placement.
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014 - 2016.

Analyse IFRS 9

"IFRS 9 - Instruments financiers", redéfinit la classification et l'évaluation des actifs et des passifs financiers, le modèle de dépréciation des actifs financiers, fondé sur les pertes attendues et le traitement de la comptabilité de couverture.

Netgem ne détient pas d'actifs financiers visés par les modifications introduites par IFRS 9 et ne procède pas systématiquement à des opérations de couverture

En ce qui concerne, la dépréciation des actifs financiers et en particulier des créances commerciales selon le modèle des « pertes attendues », il convient également de se référer sur la gestion du risque crédit client. La clientèle du groupe, principalement constituée d'opérateurs multi-services, étant très concentrée, le modèle de « pertes attendues » est donc peu adapté. On notera également qu'aucune dépréciation clients n'avait été enregistrée au 31 décembre 2018 (voir note 16 Clients et comptes rattachés).

Analyse IFRS 15

Le groupe propose des technologies matérielles et logicielles ainsi que des services aux opérateurs de télécommunications.

Pour cela, Netgem livre aux opérateurs de télécommunications du matériel (décodeurs ou autre) accompagné du logiciel / licence ou software nécessaires à son fonctionnement. Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison du matériel incluant la licence du logiciel. IFRS 15 ne change pas ce mode de comptabilisation, car le transfert de contrôle (y compris de la licence - droit d'usage) s'opère au moment de la livraison.

Le chiffre d'affaires lié à la vente de maintenance du logiciel est étalé dans le temps (12 mois).

Ces nouvelles normes et interprétations sont sans effet significatif sur les comptes au 31 décembre 2017 et 31 décembre 2018 présentés.

Normes IFRS, amendements ou interprétations applicables en 2019 et non anticipés par le Groupe

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation des contrats de location. L'application de ce texte conduira à reconnaître au bilan tous les engagements de location, sans distinction entre contrats de « location simple » et contrats de « location-financement ». En tant que preneur, Netgem est engagé aujourd'hui essentiellement dans des contrats de location simple, notamment pour les locaux du siège à Paris La Défense. Côté bailleur, il n'y a pas de changement donc la norme est sans impact significatif sur les états financiers, à l'exception de nouvelles informations à présenter dans les Notes.

Amendements IFRS 9 – *Instruments financiers : Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative* ;

Amendements IAS 28 – *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises : Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises* ⁽¹⁾ ;

Amendements IAS 19 – *Avantages du personnel : Modification, réduction ou liquidation de régime* ⁽¹⁾ ;

IFRIC 23 – *Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat*

Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017 ⁽¹⁾.

L'analyse des incidences de l'application de ces autres amendements, interprétations et améliorations, est en cours.

Normes IFRS, amendements ou interprétations applicables après 2019

IFRS 17 – Contrats d'assurance ⁽¹⁾ ;

Amendements IFRS 3 – Regroupement d'entreprises : *définition d'une activité* ⁽¹⁾ ;

Amendements IAS 1 – *Présentation des états financiers* et IAS 8 – *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : définition de la matérialité* ⁽¹⁾.

L'analyse des incidences de l'application de ces normes et amendements est en cours.

Bases de préparation – recours à des estimations

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs, en application des principes IFRS.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros arrondis au millier d'euros le plus proche (sauf indication contraire).

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite, de la part de Netgem, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir des expériences passées et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les montants définitifs qui figureront dans les futurs états financiers de Netgem pourront être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue.

Les principales estimations retenues au titre de l'exercice 2018 qui contribuent de manière significative à la présentation des états financiers sont principalement relatives à la valorisation du goodwill et des impôts différés actifs et à l'évaluation des provisions pour risques.

Ces estimations ont été établies en fonction des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Les estimations peuvent ensuite être révisées si des éléments nouveaux surviennent. Les résultats finaux peuvent différer de ces estimations.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Monnaie de présentation

L'euro est la monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes de la société mère Netgem et de ses filiales, hormis celles qui sont établies hors de la zone euro.

Conformément à la norme IAS21 - Effets des variations des cours des monnaies étrangères, la monnaie fonctionnelle retenue pour les sociétés Netgem Singapour, Netgem Australie et Netgem Mexico est le dollar américain, les prix de vente et coûts d'achats des biens de ces filiales étant libellés et réglés dans cette devise.

Les cours de change utilisés sont les suivants :

1 € = x devise	Pays	Taux d'ouverture	Taux moyen	Taux de clôture
GBP	Royaume Uni	0,8872	0,8849	0,8945
USD	Singapour, Australie, Mexique	1,1993	1,1810	1,145

Présentation des états financiers

Comme le permet la norme IAS 1 *Présentation des états financiers (norme révisée)*, le Groupe présente le compte de résultat par fonction.

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel avant constatation des « autres charges et produits opérationnels ». Ces éléments sont des charges ou des produits en nombre très limité, inhabituels et peu fréquents, de montant particulièrement significatif et dont la présentation globalisée au sein des autres éléments de l'activité serait de nature à fausser la lecture de la performance du Groupe.

S'agissant de l'état de la situation financière, les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie disponible et les valeurs mobilières de placement constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont considérés comme non courants. Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou qui échoiront dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

Information sectorielle

Il n'existe qu'un seul pôle d'activité, ou secteur au sens d'IFRS 8, au sein du Groupe qui regroupe les activités de développement et de commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions pour la maison connectée, principalement à destination des opérateurs multi-services. Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du Groupe et de critères opérationnels.

Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des devises. La politique actuelle du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité commerciale.

Les instruments financiers utilisés au cours de l'exercice 2018 pour couvrir le risque de change ont été qualifiés d'instruments de couverture. En conséquence, les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché de ces instruments ont été comptabilisés en résultat opérationnel courant.

4.1.3. NOTE 3 – Périmètre de consolidation et regroupements d'entreprise

Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par la Société et sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Co-entreprises

Le partenariat, sous contrôle conjoint, existant au sein du Groupe chez la société Vitis, constitue une co-entreprise au sens de la norme IFRS 11 et est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence en application d'IFRS 11.

Entreprises associées

Les entreprises dans lesquelles la Société exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Périmètre de consolidation

Les variations de périmètre intervenues au cours de l'exercice concernent la Société Digitime qui était mis en équivalence et qui a été sortie du périmètre, comme suite à sa liquidation intervenue le 20 décembre 2018 et la participation de Netgem dans Vitis qui est passée de 56,3% à 51,2 %, du fait de l'augmentation de capital réalisée par Réunicable au travers de l'exercice de 149 701 bons de souscriptions.

Au 31 décembre 2018, le périmètre de consolidation constitué des filiales consolidées par intégration globale et des co-entreprises consolidées par mise en équivalence s'établit comme suit :

Nom de la Société	Adresse du siège social	N° de SIREN	Pays d'activité	Méthode de consolidation (1)	% contrôle	% intérêts
Netgem S.A.	Le colisée ,10 avenue de l'Arche 92 419 Courbevoie	408024578	France		Société mère	
Netgem Singapore	51 Goldhill Plaza 21-02/06 Singapore 308900	200916430D	Singapour	IG	100%	100%
Netgem Australie	263 Clarence street - Sydney	142471243	Australie	IG	100%	100%
Netgem UK Ltd	17 Trinity House, Borehamwood, WD6 1DA UNITED KINGDOM	820 24 99	UK	IG	100%	100%
Netgem Mexico SA de CV	Avenida Oaxaca 96, Int 201 D, Colonia Roma Norte 06700 Mexico	NME1402277X1	Mexique	IG	100%	100%
Vitis	Le colisée ,10 avenue de l'Arche 92 419 Courbevoie	820928521	France	MEE	52%	51%
Connected Labs	50 impasse des 3 pointes, 34980 Saint Gely du Fesc	522638428	France	IG	100%	100%

(1) IG : Intégration globale, MEE : Mise en Équivalence

L'apport par Netgem à Vitis de la branche d'activité "plateforme Cloud multi-écrans et enregistreur numérique" est en cours de préparation depuis la fin de l'exercice 2018.

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », la branche d'activité dont l'apport est envisagé est présentée au bilan du 31 décembre 2018 sur 2 lignes distinctes : « Actifs des activités destinées à être cédées » et « Passifs des activités destinées à être cédées ». Dans le tableau de flux de trésorerie, le montant de la trésorerie de la branche apportée a été reclassé sur une ligne spécifique au 31 décembre 2018, date du reclassement de cette branche d'activité en activité destinée à être cédée.

Les actifs et passifs de la branche d'activité dont l'apport est projeté au cours de l'année 2019 ont été reclassés en actifs et passifs des activités destinées à la vente au 31 décembre 2018. Ils se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Ecart d'acquisition	1 528
Clients et comptes rattachés	314
Autres actifs courants	71
Trésorerie et équivalents de trésorerie	70
Total des actifs des activités destinées à être cédées	1 983
Avantages au personnel	26
Fournisseurs et comptes rattachés	12
Autres passifs courants	202
Total des passifs des activités destinées à être cédées	240

4.2. État du résultat global

4.2.1. NOTE 4 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des revenus résultant des ventes de solutions numériques logicielles et matérielles.

La Société reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de solutions logicielles et matérielles à la livraison lorsqu'il n'existe plus d'obligation significative de la part de la Société. Netgem offre par ailleurs à ses clients une garantie sur équipements défectueux d'une durée de 12 à 24 mois intégralement couverte par la garantie commerciale dont elle bénéficie dans le cadre de ses contrats de sous-traitance industrielle. IFRS 15 ne change pas ce mode de comptabilisation, car le transfert de contrôle (y compris de la licence - droit d'usage) s'opère au moment de la livraison.

Les logiciels d'accès à Internet intégrés aux solutions sont considérés selon le type de contrat conclu avec le client comme formant avec les terminaux un ensemble indissociable ou peuvent être cédés séparément sous forme de licence. Dans ce dernier cas, le revenu de licence est reconnu lors de la livraison au client final des terminaux utilisant cette licence, lorsqu'il n'existe plus d'obligation significative de la part de la Société.

En cas de cession de licence dissociée d'une vente de solution matérielle, le revenu est reconnu lors de la mise à disposition du droit d'utilisation commercial de la licence.

Netgem reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de prestations de maintenance et de support de façon linéaire sur la durée du contrat.

Dans le cas de prestations de service spécifiques facturées à ses clients, Netgem reconnaît le chiffre d'affaires lorsque le service est rendu.

4.2.2. NOTE 5 Effectifs et charges de personnel

Effectifs

Au 31 décembre 2018, l'effectif total du Groupe hors personnel mis à disposition et hors effectif des co-entreprises et entreprises associées s'élève à 68 personnes, contre 84 au 31 décembre 2017.

Charges de personnel

Au cours de l'exercice 2018, les charges de personnel, y compris les provisions pour retraite (nettes des reprises) et paiement en actions, se sont élevées à K€ 8 785 contre K€ 9 100 sur l'exercice 2017, réparties comme suit :

(en milliers d'euros)	2018	2017
Rémunérations et charges sociales	(9 044)	(9 407)
Crédit impôt recherche	1 064	1 027
Provision pour retraite	43	(42)
Incidence des paiements en actions	(848)	(678)
Total	(8 785)	(9 100)

Options de souscription ou d'achat d'actions

En mai 2018, les actionnaires de la Société ont autorisé le Conseil d'Administration à procéder à une allocation d'options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la Société au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales dans la limite 1 500 000 d'actions et ce dans un délai de 38 mois arrivant à échéance en août 2019 (16^{ème} résolution). Le prix d'exercice des options sera fixé par le Conseil d'administration, le jour où les options seront consenties. Dans le cas d'octroi d'options de souscription, le prix de souscription des actions ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne du cours de l'action lors des vingt jours de bourse précédant le jour où les options de souscription seront consenties. Dans le cas d'octroi d'options d'achat, le prix d'achat des actions ne pourra être ni inférieur à 80% de la moyenne du cours de l'action lors des vingt jours de bourse précédant le jour où les options d'achat seront consenties, ni inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions de la Société détenues par celle-ci en application des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de commerce.

Sous réserve de délais plus courts arrêtés par le Conseil d'Administration, les options pourront être exercées jusqu'au dixième anniversaire de la date d'allocation.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune attribution d'options n'a été réalisée et aucune charge n'a été comptabilisée.

Programme d'actions gratuites

Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat net part attribuable aux actionnaires de la société mère et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions ordinaires potentielles sont traitées comme dilutives si et seulement si leur conversion en actions ordinaires aurait pour effet de réduire le bénéfice net par action. Il est fait application de la méthode d'achat d'actions au prix du marché sur la base du cours moyen de l'action sur la période.

Programmes d'actions gratuites antérieurs à l'exercice 2018

Il est rappelé qu'au cours de l'exercice 2016 et 2017 des salariés du Groupe ont bénéficié des attributions suivantes :

- 740 000 actions gratuites acquises le 28 juillet 2019 ;
- 200 000 actions gratuites acquises le 28 juillet 2019 ;
- 200 000 actions gratuites acquises le 28 juillet 2019 ;
- 50 000 actions gratuites acquises le 28 juillet 2019 sous conditions de performance ;
- 50 000 actions gratuites acquises le 28 juillet 2020 sous conditions de performance.

Avantages remis au personnel et réglés par remise d'instruments de capitaux propres

Sur l'exercice 2018, la valeur des actions gratuites, considérée comme coût des services rendus par le personnel en contrepartie des actions gratuites reçues et imputée en charges de personnel, s'est élevée à K€ 848.

Les principales hypothèses du modèle d'évaluation ont été les suivantes :

Date d'ouverture des plans	09-juin-16		09-juin-16		Total
Date d'attribution des actions gratuites	28-juil.-16	15-déc.-16	11-oct.-17	11-oct.-17	
Quantités attribuées	740 000	200 000	250 000	50 000	1 240 000
Quantités annulées			(50 000)	(50 000)	(100 000)
Maturité jusqu'à l'échéance	3 ans	2,62 ans	1,79 ans	2,79 ans	
Rotation cumulée à la date d'attribution	0%	0%	0%	0%	
	Dir. & Salariés	Dirigeants	Dirigeants	Dirigeants	
Juste valeur des actions (en euros)	1,83	1,85	2,52	2,52	
Coût exercice 2017 (en K€)	451	141	76	10	678
Coût exercice 2018 (en K€)	451	141	265	(10)	848

Provisions pour retraite

Ces provisions concernent essentiellement les régimes à prestations définies, non financés, en France. Sur l'exercice écoulé, les engagements de retraite ont diminué et s'élèvent à K€ 186 au 31 décembre 2018 contre K€ 229 au 31 décembre 2017.

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de départ en retraite. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions des conventions collectives des commerces de détail, de bureautique et d'informatique relatives au départ et à la mise à la retraite, dispositions modifiées en 2004 à la suite de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre de ces régimes sur 2018 sont décrites ci-après :

- Application d'un taux de revalorisation annuel des salaires de 2,5 % ;
- Application d'un taux d'actualisation net d'inflation de 1,57% ;
- Il a été considéré que les départs interviendraient à l'âge légal de départ à la retraite ;
- L'hypothèse de rotation des effectifs a été mise à jour en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années ;
- Départ à l'initiative du salarié ;
- Age de départ à la retraite : 67 ans.

La charge de l'exercice correspondant à la somme du coût des services rendus, est entièrement constatée en « Charges de personnel ».

4.2.2. NOTE 6 Frais de recherche et développement

Le Groupe réalise des dépenses de recherche et développement et les frais de développement sont capitalisés quand les critères requis par la Norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sont remplis (voir Note 11). En 2018 et 2017, le groupe n'a pas capitalisé de frais de développement, contrairement à certaines années antérieures.

Le Groupe bénéficie d'un Crédit d'Impôt Recherche qui est déduit des charges de recherche et développement.

(en milliers d'euros)	2018	2017
Dépenses de recherche et développement	(7 314)	(6 980)
Dépenses de recherche et développement financées par crédit d'impôt recherche	1 226	1 199
Amortissement des frais de développement immobilisés	(141)	(70)
Total des frais de recherche et développement constatés en résultat	(6 229)	(5 851)

4.2.3. NOTE 7 Autres produits et charges opérationnels

(en milliers d'euros)	2018	2017
Résultats de cession	425	466
Autres produits et charges opérationnels	1 665	290
Total	2 090	756

4.2.4. NOTE 8 Résultat financier

Les principales composantes du résultat financier sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	2018	2017
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-	686
Coût de l'endettement financier brut	(278)	-
Coût de l'endettement financier net	(278)	686
Gains (pertes) nets de change	(544)	(644)
Autres charges et produits financiers	(31)	196
Autres produits et charges financiers	(575)	(448)
Résultat financier	(853)	238

En 2018 la perte financière atteint K€ 853 et comprend principalement K€ 544 de perte de change et K€ 278 de coût d'endettement financier comme suite à la mise en place de solutions de financement de type affacturage (cf. Note 4.3.13 - Passifs Financiers).

4.2.5. NOTE 9 Impôts sur les résultats

Ventilation de la charge ou du produit d'impôts

La charge d'impôts sur les bénéfices se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	2018	2017
(Charge) Produit d'impôt courant	(81)	(256)
(Charge) Produit d'impôts différés	(471)	(388)
Total	(552)	(644)

Impôts différés

Impôts différés constatés dans l'état de la situation financière

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- l'écart d'acquisition non déductible fiscalement,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable,
- les différences temporelles liées à des investissements dans des filiales, coentreprises ou entreprises associées dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits lorsqu'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

(en milliers d'euros)	31/12/2018	variation	reclassement	31/12/2017
Impôts différés actifs	4 060	(471)		4 531
Impôts différés passifs				
Total	4 060	(471)	0	4 531

Les reports déficitaires indéfiniment reportables issus de la fusion avec Vidéofutur et sur lesquels il existe une probabilité d'imputer des bénéfices futurs ont été évalués à € 16,4 millions au 31 décembre 2018. Cette estimation repose sur les bénéfices taxables probables attendus au niveau de Netgem SA et la poursuite des activités à l'origine des déficits. Les impôts différés actifs correspondants s'établissent à € 4,6 millions. L'estimation de la recouvrabilité de l'impôt différé actif sur les résultats fiscaux de Netgem est établie sur la base de projections à 7 ans.

La diminution de l'impôt différé actif sur déficit reportable s'explique par l'imputation de déficit reportable sur le résultat fiscal.

(en milliers d'euros)	31/12/2018	variation	reclassement	31/12/2017
Déficits fiscaux activés	4 454			4 454
Autres décalages temporaires	(394)	(471)		77
Total	4 060	(471)	-	4 531

Rapprochement de l'impôt comptabilisé et de l'impôt théorique

L'écart entre l'impôt sur les sociétés calculé selon le taux en vigueur en France et le produit ou la charge d'impôt au compte de résultat s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2018	2017
Résultat avant impôt hors résultat des filiales mises en équivalence	3 558	7 269
<i>Taux d'impôt en vigueur</i>	<i>34,43%</i>	<i>34,43%</i>
(Charge) Produit d'impôt théorique calculé au taux en vigueur	(1 225)	(2 503)
Incidence sur la (charge) produit d'impôt des :		
Déficits antérieurement activés : diminution du taux d'impôt et déficits non utilisés	119	-
Déficits de la période non activés	(231)	(62)
Déficits antérieurs activés sur l'exercice	0	440
Différentiel de taux	390	969
Impôt sur la charge calculée au titre d'IFRS 2	(292)	(233)
Autres différences	687	745
(Charge) Produit d'impôt constaté au compte de résultat	(552)	(644)

Au 31 décembre 2018, les déficits fiscaux du Groupe, qui pourraient être utilisés sur les bénéfices futurs, s'établissent et se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Netgem SA non activés	9 265	9 680
Netgem SA activés	15 401	12 481
Connected Labs non activés	2 504	1 329
Total	27 170	23 490

4.3. État de la situation financière

4.3.1. NOTE 10 Écarts d'acquisition – regroupements d'entreprises

La variation des écarts d'acquisition en valeur nette se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Valeur nette en début d'exercice	5 823	5 311
Quote-part du goodwill Connected Labs	-	512
Reclassement en Actifs destinés à être cédés	(1 528)	-
Valeur nette en fin d'exercice	4 295	5 823

Un test de dépréciation des écarts d'acquisition a été réalisé au 31 décembre 2018 en comparant la valeur comptable des capitaux propres consolidés à :

- la capitalisation boursière du Groupe ; et à
- valorisation de Groupe sur la base d'une approche *Sum of the Parts*, fondée sur des multiples d'EBITDA de comparable du secteur, ajusté de la valorisation de la participation de Netgem dans Vitis.

Ces deux méthodes de tests ont conduit à l'absence de dépréciation.

4.3.2. NOTE 11 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des éventuelles pertes de valeur (cf. § *Dépréciation*).

Les dépenses de développement engagées en vue de la production de matériels nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer, notamment, la faisabilité technique et commerciale du matériel et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Ces conditions sont considérées remplies lorsque les six critères de capitalisation imposés par la norme IAS 38.57 sont démontrés.

Les autres dépenses de développement, engagées notamment en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante des matériels sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, un test de dépréciation est effectué dès qu'il y a un indice qu'un actif a pu perdre de sa valeur et au moins une fois par an au 31 décembre. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Frais de développement	1,5 à 4 ans
Logiciels	1 à 3 ans

VALEUR BRUTE (en milliers d'euros)	Logiciels et licences	Frais de développement capitalisés	Relations clients	Marques	Total
Au 1er janvier 2017	517	3 301	775	339	4 932
Acquisitions					-
Sorties					-
Variation de périmètre	329	708			1 037
Au 31 décembre 2017	846	4 009	775	339	5 969
Acquisitions	25				25
Sorties	(338)				(338)
Variation de périmètre					-
Au 31 décembre 2018	533	4 009	775	339	5 656

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (en milliers d'euros)	Logiciels et licences	Frais de développement capitalisés	Relations clients	Marques	Total
Au 1er janvier 2017	(516)	(3 302)	(775)	(339)	(4 932)
Dotations		(66)			(66)
Sorties & Reprises de provision					-
Variation de périmètre	(329)	(497)			(826)
Au 31 décembre 2017	(845)	(3 865)	(775)	(339)	(5 824)
Dotations	(5)	(141)			(146)
Sorties & Reprises de provision	338				338
Variation de périmètre					-
Au 31 décembre 2018	(512)	(4 006)	(775)	(339)	(5 633)

VALEUR NETTE	Logiciels et licences	Frais de développement capitalisés	Relations clients	Marques	Total
Au 1er janvier 2018	1	144	-	-	145
Au 31 décembre 2018	21	3	-	-	23

4.3.3. NOTE 12 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (cf. § *Dépréciation*).

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Matériels et outillages	3 ou 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Installations & agencements & mobilier de bureau	10 ans

VALEUR BRUTE (en milliers d'euros)	Matériels et outillages – Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Total
Au 1er janvier 2017	1 492	753	2 245
Acquisitions	74	65	139
Sorties		(48)	(48)
Reclassement		67	67
Écarts de conversion	(9)	(21)	(30)
Au 31 décembre 2017	1 557	816	2 373
Acquisitions	68	7	75
Sorties	(835)	(153)	(988)
Reclassement en Actifs destinés à être cédés	-	(11)	(11)
Écarts de conversion	3	1	4
Au 31 décembre 2018	793	660	1 453

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	Matériels et outillages – Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Total
Au 1er janvier 2017	(1 115)	(450)	(1 565)
Dotations	(132)	(149)	(281)
Sorties		43	43
Variation de périmètre		(44)	(44)
Écarts de conversion	8	13	21
Au 31 décembre 2017	(1 239)	(587)	(1 826)
Dotations	(174)	(64)	(238)
Sorties	736	151	887
Reclassement en Actifs destinés à être cédés	-	11	11
Écarts de conversion	(3)	(1)	(4)
Au 31 décembre 2018	(680)	(490)	(1 170)

VALEUR NETTE	Matériels et outillages – Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Total
Au 1er janvier 2018	318	229	547
Au 31 décembre 2018	113	170	283

4.3.4. NOTE 13 Participation dans les entités associées

Au 31 décembre 2018, la valeur de la participation de Netgem SA dans la co-entreprise Vitis consolidée par mise en équivalence, s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Vitis
Pourcentage de contrôle	52,00%
Valeur comptable de l'actif net détenu	2 350
Quote-part de résultat	(2 811)
Contribution aux capitaux propres consolidés	11

en millions d'euros	2018	2017	Var.	
Chiffre d'affaires	10.4	5.6	+4.8	+86%
Résultat net	-5.5	-3.4	-2.1	-62%

Le chiffre d'affaires de Vitis, essentiellement constitué de ventes de services, est en hausse de 86% à € 10,4 millions.

Vitis reste en perte à hauteur de € 5,5 millions, en raison des coûts liés à l'acquisition d'un parc d'abonnés en propre.

En 2018, la Caisse des Dépôts et Réunicable ont apporté € 4 millions en numéraire à Vitis (€ 2 millions d'ORA souscrites par CDC et € 2 millions d'augmentation de capital souscrite par Réunicable au travers de l'exercice de BSA), dont la trésorerie s'élevait à € 5,3 millions fin 2018.

4.3.5. NOTE 14 Actifs financiers

Les actifs financiers courants de K€ 7 130 correspondent à la part à moins d'un an de la créance financière détenue dans le cadre de contrats de lease back d'équipements (où Netgem est bailleur).

Au cours de l'exercice 2018, un nouveau contrat de lease back a été comptabilisé en actif financier conformément à la norme IAS17 (où Netgem est bailleur).

4.3.6. NOTE 15 Stocks

Les stocks sont constitués (i) de composants électroniques et d'accessoires utilisés dans le cadre de la fabrication et du service après-vente des décodeurs commercialisés par la Société et (ii) de décodeurs.

Les stocks sont évalués au coût d'achat, calculé selon la méthode du premier entré - premier sorti (composants, accessoires, automates, pièces détachées et consommables) et au coût de production (décodeurs). Une dépréciation des stocks est constituée dès lors que leur valeur nette de réalisation devient inférieure à leur coût.

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Valeur brute	842	387
Provisions cumulées	-	-
Valeur nette	842	387

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Composants électroniques	76	-
Produits semi-finis	70	128
Produits finis	696	259
Total valeur nette	842	387

La valeur nette des stocks au 31 décembre 2018 s'établit à K€ 842 contre K€ 387 au 31 décembre 2017. Elle correspond principalement à la valeur nette de produits finis et de composants.

Le montant des stocks de produits finis au 31 décembre 2018 était destiné à assurer les livraisons de l'année 2019.

4.3.7. NOTE 16 Clients et comptes rattachés

Depuis le 1^{er} janvier 2018 (voir note 2), la dépréciation des créances commerciales doit être calculée selon le modèle des « pertes attendues ». La clientèle du groupe, principalement constituée d'opérateurs multi-services, étant très concentrée, le modèle de « pertes attendues » est donc peu adapté.

On notera également qu'aucune dépréciation clients significative n'avait été enregistrée au 31 décembre 2018.

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Valeur brute	10 181	16 397
Provisions cumulées	(7)	-
Valeur nette	10 174	16 397
<i>Créances nettes à moins d'un an</i>	<i>10 174</i>	<i>16 397</i>

Le poste client a été notamment impacté par la mise en place de solutions de financement au cours de l'exercice 2018 (lease-back où Netgem est bailleur).

4.3.8. NOTE 17 Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
État – impôt sur les bénéfices et crédit d'impôt recherche.	4 026	4 326
Créances fiscales et sociales	214	1 243
Charges constatées d'avance.	733	304
Autres actifs à court terme	234	447
Total des autres créances et comptes de régularisation	5 207	6 320
<i>Autres actifs courants à moins d'un an</i>	<i>5 207</i>	<i>6 320</i>

4.3.9. NOTE 18 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de leur date d'acquisition. Pour qu'une valeur mobilière soit considérée comme un équivalent de trésorerie, elle doit être liquide, facilement convertible en un montant connu de trésorerie et être soumise à un risque négligeable de variation de valeur.

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Disponibilités	10 981	6 590
Valeurs mobilières de placement et comptes à terme	-	3 659
Total des disponibilités	10 981	10 249

Les disponibilités détenues en banque sont principalement libellées en euros.

4.3.10. NOTE 19 Capitaux propres et informations sur le capital

Capital social

Au 31 décembre 2018, le capital social s'élève à K€ 5 933 et est libéré intégralement. Il est composé de 29 664 667 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale de 0,20 euro.

Le nombre d'actions pour le calcul de l'EPS dilué est augmenté des 1 140 000 actions attribuées dans le cadre du Plan d'AGA.

L'actionariat est détaillé dans le rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'Entreprise 2018, section 4.1 (Structure du capital de la Société).

Gestion des capitaux propres

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, le Groupe a pour objectif d'améliorer la notation du risque de crédit propre et de disposer de ratios sur capital sains de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le Groupe gère la structure de ses capitaux propres et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut décider du paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions.

L'exercice 2018 a été marqué par la distribution en mai 2018 d'un dividende en espèces de € 0,10 par action (soit une enveloppe globale de K€ 2 756) dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

À ce jour, compte tenu d'un endettement financier modéré et du niveau de la trésorerie et des capitaux propres du Groupe au cours des trois derniers exercices, le suivi de ratios d'endettement par rapport aux capitaux propres n'a pas été jugé pertinent.

Programme d'achat d'actions

Le 3 mai 2018, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en œuvre d'un nouveau programme d'achat d'actions de la Société dans la limite d'un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 10% du capital social et ce pour une période de dix-huit mois. Ce programme remplace celui approuvé par les actionnaires en juin 2017.

Le montant global des fonds pouvant être affectés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions ne peut excéder € 10 millions.

Au 31 décembre 2018, les actifs figurant au compte de liquidité correspondent à 188 241 actions propres valorisées à K€ 272 et à K€ 63 en espèces. Sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018, le nombre d'actions acquises et cédées dans le cadre de ce contrat s'est établi respectivement à 606 326 et 418 085 et les opérations réalisées dans le cadre de ce contrat ont généré une moins-value de K€ 114 pour Netgem.

Par ailleurs, au 31 décembre 2018, la Société détenait 2 597 296 actions en trésorerie, achetées dans le cadre de programmes d'achat d'actions et valorisées K€ 6 423 au cours d'achat, soit € 2,47 par action. Ces actions ont fait l'objet d'une revalorisation au cours de clôture qui a conduit la Société à constater une provision dans les comptes sociaux de Netgem SA au 31 décembre 2018 à hauteur de K€ 1 564.

Pour ce programme, la Société détenait K€ 19 en espèces en compte chez le courtier en charge des achats au 31 décembre 2018.

En 2018, la Société a acheté 835 621 de ses propres actions dans le cadre de ses programmes d'achat d'actions, hors contrat de liquidité.

4.3.12. NOTE 21 Provisions

Une provision est comptabilisée dans l'état de la situation financière lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources non représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Var de périmètre	Écart de conversion	31/12/2018
Provisions à caractère social	53						53
Autres provisions	1 826		(1 187)	(638)			1
Total provisions	1 879	-	(1 187)	(638)	-	-	54
<i>Dont part à plus d'un an</i>							
<i>Dont part à moins d'un an</i>	1 879		(1 187)	(638)			54

Le paiement du règlement d'ensemble du contrôle fiscal couvrant les exercices 2012 et 2013 et le crédit impôt recherche 2011, 2012 et 2013 ayant été effectué sur 2018, l'intégralité de la provision a été reprise.

4.3.13. NOTE 22 Passifs financiers

Les passifs financiers non courant (K€ 308) correspondent à la part à plus d'1 an de deux prêts auprès de la BPI contractés par la société Connected Labs. Un premier prêt à taux zéro sera intégralement remboursé le 31 décembre 2022 à raison de paiements trimestriels de K€ 20 chacun. Le second prêt à taux zéro également sera intégralement remboursé le 30 septembre 2023 à raison de paiements trimestriels de K€ 6 chacun. La part à moins d'un an pour K€ 104 a été comptabilisée en passifs financiers courants.

La créance financière de K€ 7 130 (cf. 4.3.5. Note 14) constatée dans le cadre de la signature d'un *lease back* d'équipements a été adossée à des financements obtenus auprès d'établissements financiers (de type affacturage). Ils ont été comptabilisés au coût amorti en passif financier courant pour K€ 7 102.

4.3.14. NOTE 23 Fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs	5 116	10 908
Fournisseurs – factures non parvenues	6 933	7 539
Total des Fournisseurs	12 049	18 447

4.3.15. NOTE 24 Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dettes fiscales et sociales	3 335	4 260
Produits constatés d'avance	266	449
Acomptes sur commandes et avoirs	163	192
Impôt sur les sociétés	67	262
Autres dettes	125	120
Total	3 956	5 283

4.3.16. NOTE 25 Actifs et passifs financiers

Les tableaux ci-après présentent la ventilation par nature et par catégorie des actifs et passifs financiers du Groupe aux 31 décembre 2018 et 2017 :

ACTIFS & PASSIFS FINANCIERS 2018 (en milliers d'euros)	Ventilation par catégorie d'instruments					
	Valeur nette comptable 31/12/2018	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Instruments détenus jusqu'à l'échéance	Autres dettes	dettes au coût amorti
Actifs financiers non courants	667		667			
Clients et comptes rattachés	10 174		10 174			
Équivalents de trésorerie	-					
Trésorerie	10 981	10 981				
Autres actifs courants	12 337		12 337			
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	34 159	10 981	23 178	-	-	-
<i>dont valeur brute</i>	<i>34 330</i>	<i>10 981</i>	<i>23 349</i>			
<i>dont dépréciation</i>	<i>(171)</i>	-	<i>(171)</i>			
Passifs financiers non courants :	308	-	-	-	-	308
Emprunts et dettes financiers, part > 1 an	308					308
Avances d'actionnaires, part > 1 an						
Autres passifs financiers non courants						
Passifs financiers courants :	23 211	-	-	-	16 005	7 206
Emprunts et dettes financiers, part < 1 an	7 206					7 206
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 049				12 049	
Autres passifs courants	3 956				3 956	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	23 519	-	-	-	16 005	7 514

Les actifs financiers non courants sont essentiellement constitués de dépôts et cautionnements versés par les entités du Groupe, créances clients et des disponibilités liées au programme d'achat d'actions et contrat de liquidité.

Il est rappelé que la Société a mis en place depuis le 15 janvier 2007 un contrat de liquidité conforme à la charte de l'AFEI approuvée par l'Autorité des marchés financiers avec la société Oddo Corporate Finance.

ACTIFS & PASSIFS FINANCIERS 2017 (en milliers d'euros)	Ventilation par catégorie d'instruments					
	Valeur nette comptable 31/12/2017	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Instruments détenus jusqu'à l'échéance	Autres dettes	dettes au coût amorti
Actifs financiers non courants	2 593		2 593			
Clients et comptes rattachés	16 397		16 397			
Équivalents de trésorerie	3 659	3 659				
Trésorerie	6 590	6 590				
Autres actifs courants	13 906		13 656			
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	43 145	10 249	32 646	-	-	-
<i>dont valeur brute</i>	43 145	10 249	32 646			
<i>dont dépréciation</i>	-	-	-			
Passifs financiers non courants :	2 869	-	-	-	-	2 869
Emprunts et dettes financiers, part > 1 an	2 869					2 869
Avances d'actionnaires, part > 1 an						
Autres passifs financiers non courants						
Passifs financiers courants :	26 757	-	-	-	23 730	3 027
Emprunts et dettes financiers, part < 1 an	3 027					3 027
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 447				18 447	
Autres passifs courants	5 283				5 283	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	29 626	-	-	-	23 730	5 896

4.4. Informations complémentaires

4.4.1. NOTE 26 Juste valeur des instruments financiers et informations sur les risques financiers

Au 31 décembre 2018 le Groupe n'avait contracté aucun achat à terme.

4.4.2. Informations sur les risques

Outre les risques décrits par la Société au paragraphe « Risques opérationnels » du Rapport de Gestion (2.10.2), le Groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- Risque de liquidité ;
- Risques de marché (change, taux, actions) ;
- Risques de crédit, risque de concentration client et risque pays.

Risques de liquidité

Le Groupe estime ne pas être exposé à ce risque, compte tenu de sa structure financière générale, du niveau et de la structure de son actif circulant et d'un endettement financier limité.

Le Groupe a négocié une ligne d'affacturage avec une de ses banques, avec recours, pour un plafond de financement d'environ € 15 millions. Cette ligne n'a jamais été tirée en 2018.

Risques de marché

Risques de change

Compte tenu du caractère international de son activité et de ses implantations, le Groupe est exposé à un risque de change tant à l'égard de ses clients qu'à l'égard de ses fournisseurs. Au 31 décembre 2018, la position nette de change par devise est la suivante :

	GBP	USD
Actifs	4 361	4 188
Passifs	(1 180)	(5 213)
Position nette en devises avant gestion	3 181	(1 025)
Couverture	-	-
Position nette en devises après gestion	3 181	(1 025)
Position nette en euros après gestion	3 557	(895)
<i>Impact sur la position nette de la variation de -1% de la devise</i>	36	(9)

Dans le cadre de son activité de vente de terminaux, le Groupe réalise la majeure partie de ses achats en USD. Une partie limitée des contrats clients du Groupe est libellée en USD. Lorsque l'activité le permet, le Groupe utilise les USD générés par ses ventes pour régler ses achats libellés en USD. Dans le cadre d'une centralisation de trésorerie, les USD générés par les filiales sont utilisés par les autres entités du Groupe qui en manquent éventuellement, au travers de contrat de change intra-groupe.

Pour la part de ses achats non couverte par ses contrats clients libellés en USD, le Groupe achète des USD sur les marchés financiers, dans le cadre d'opérations de change à terme ou spot. Le Groupe n'utilise pas d'autres types de produit de change. Les achats d'USD sont réalisés lorsque les engagements dans cette devise deviennent suffisamment probables et lorsqu'ils atteignent des montants significatifs.

Une partie des contrats clients du Groupe est libellée en GBP et en AUD, le Groupe est ainsi exposé aux variations de ces devises et réalise des opérations de couverture lorsque les engagements dans ces devises deviennent suffisamment probables et lorsqu'ils atteignent des montants significatifs.

Une partie des dépenses opérationnelles du Groupe sont libellées en GBP, en SGD, AUD et MXN.

Le Groupe évalue et ajuste régulièrement ses besoins de couverture, en tenant compte des dépenses opérationnelles par devise.

Le Groupe ne couvre que son risque de change opérationnel et ne couvre pas le risque de change lié aux investissements dans ses filiales étrangères dont la devise de référence est l'USD (Netgem Singapore et Netgem Australia) ou le GBP (filiale anglaise).

Il ne peut être donné aucune garantie sur le fait que le Groupe pourra gérer efficacement dans le futur son risque de change et que la politique suivie lui permettra de ne pas subir de pertes du fait de ce risque ou de maintenir un niveau de marge satisfaisant.

La Société négocie les conditions des couvertures de risques de change au mieux de ses intérêts sans toutefois pouvoir garantir que les taux négociés constitueront les meilleurs taux de couverture du marché ni qu'elle sera en mesure de négocier des taux raisonnables.

Toute dégradation des conditions de négociation de ces taux ou évolution défavorable des taux pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Risques sur actions

La Société est exposée au risque sur actions du fait des actions Netgem qu'elle détient en trésorerie.

Au 31/12/2018, en K€ (données sociales)	Total
2 785 537 actions Netgem, valorisées à 0,96€ par action (cours moyen de décembre 2018)	2 674

Risques sur matières premières

Le Groupe n'achetant pas de matières premières ou énergétiques, ce risque indirect est traité dans la rubrique « Dépendance vis-à-vis de certains de ses fournisseurs ».

Risques de crédit, risque de concentration clients et risque pays

Les créances sur lesquelles le Groupe encourt un risque de crédit ou de contrepartie sont principalement les créances clients et les créances auprès d'établissements.

Le Groupe évalue périodiquement le risque de crédit et la situation financière de ses contreparties, en tenant compte du risque pays, et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Le montant de ces pertes est resté dans les limites anticipées par la Direction en 2018.

La clientèle du Groupe est principalement constituée d'opérateurs multi-services en Europe, Asie et Amérique latine.

Le tableau ci-après récapitule le pourcentage du chiffre d'affaires réalisé au cours des exercices clos les 31 décembre 2018, 2017, 2016, 2015 et 2014 auprès des cinq et dix principaux clients du Groupe par rapport au chiffre d'affaires total de ces exercices, illustrant le risque de concentration client :

Données IFRS consolidées	2018	2017	2016	2015	2014
% du chiffre d'affaires réalisé auprès des cinq principaux clients par rapport au chiffre d'affaires total	58,9%	62,4%	66.3%	71.8%	62.3%
% du chiffre d'affaires réalisé auprès des dix principaux clients par rapport au chiffre d'affaires total	87,1%	91,2%	86.2%	88.3%	87.3%

En 2018, 2 clients contribuent chacun à plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé et de la marge consolidée du Groupe.

Le risque de concentration client est resté significatif en 2018 :

% de la marge brute – données IFRS consolidées	2018
Client 1	24%
Client 2	18%
Client 3	9%
Client 4	8%
Client 5	7%

Les créances commerciales sont toutes à moins d'un an.

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe a étendu ses solutions de financement sécurisé à moyen terme pour certains clients stratégiques.

Si un défaut de paiement avéré survenait sur ces solutions de financement, celui-ci aurait un impact défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Si l'un des principaux clients du Groupe décidait de limiter son activité avec Netgem ou de mettre fin à ses relations commerciales avec le Groupe ou faisait défaut, cela pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

La Société bénéficie d'une garantie pour remplacement de produits non conforme aux spécifications sur une durée de 24 mois à compter du départ de l'usine des produits, notamment en cas de défaut épidémique.

Malgré les précautions prises par le Groupe, le défaut d'un client ou d'un fournisseur ou la matérialisation d'un risque pays pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Le Groupe a par ailleurs mis en place une politique de gestion de la trésorerie ayant pour objectif de limiter les placements à des instruments financiers liquides. Les disponibilités du Groupe sont essentiellement exprimées en euros et concentrées dans des banques de type G-SIFI.

4.4.3. NOTE 27 Engagements hors état de la situation financière

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est amené à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements ont fait l'objet de provisions (engagements liés aux retraites et autres avantages accordés aux personnels, litiges, etc.).

Les engagements hors état de la situation financière et passifs éventuels sont listés ci-après.

Opérations courantes

Le Groupe s'est engagé pour les montants suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Avals, cautions et garanties donnés	-	-
Engagements de location donnés	780	353
Engagements d'achats de composants formalisés dans des commandes émises	1 323	2 887
Total	2 102	3 240

Netgem peut être amené à prendre des engagements de production ou d'achat de composants auprès de ses fournisseurs qui ne sont pas couverts par des commandes de clients, afin de pouvoir respecter certains délais de livraison. La plupart des engagements d'achats de composants sont formalisés par des commandes. Des engagements supplémentaires d'achats de composants sont pris dans le cadre de la transmission de plan de production prévisionnel aux fournisseurs du Groupe. De tels engagements à découvert sont limités et surveillés afin de ne pas dépasser des limites de risque définies en interne comme raisonnables.

Les garanties sur équipements défectueux données aux clients et reçues symétriquement des fournisseurs ne sont pas valorisables mais constituent des engagements donnés et reçus.

Engagements financiers reçus

Néant.

4.4.4. NOTE 28 Rémunération des dirigeants

Les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2018 ont été revus par le Conseil d'administration du 8 mars 2018 et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 3 mai 2018 (résolutions 10 à 13).

Au cours de l'Assemblée Générale du 3 mai 2018, les actionnaires ont autorisé le versement de jetons de présence aux administrateurs de Netgem pour l'exercice en cours d'un montant global de K€ 120. Le montant versé en 2018, s'établit à K€ 49.

Le montant total des rémunérations au titre des avantages à court terme et avantages en nature alloués aux membres des organes de direction (Comex) et d'administration de la Société, paiements en actions inclus, s'est élevé à K€ 2 027 en 2018 pour 6 personnes contre K€ 1 812 en 2017. Ces montants incluent la rémunération allouée au titre des paiements en actions pour K€ 513 en 2018 et K€ 298 en 2017 (IFRS 2).

Les mandataires sociaux de Netgem ne bénéficient d'aucune prime de départ ou d'arrivée, ni d'un régime complémentaire de retraite spécifique. Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est prévu pour les dirigeants de Netgem.

4.4.5. NOTE 29 Informations sur les parties liées

Filiales

Les transactions et soldes entre Netgem et ses filiales consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation.

Relations avec d'autres parties liées

Les soldes et transactions indiqués ci-dessous sont principalement liés à l'exécution de la convention conclue avec la société J2H (cf. rapport sur les conventions réglementées).

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Créances clients		
Titres de participation et créances rattachées		
ACTIF	-	-
Dettes fournisseurs	220	110
Autres dettes		
PASSIF	220	110
Autres achats et charges externes	110	110
Charges de personnel		
Charges	110	110
Chiffre d'affaires		
Produits financiers		
PRODUITS	-	-

4.4.6. NOTE 30 Événements post-clôture

Le Conseil d'Administration du 21 mars 2019 a proposé le maintien du dividende à 10 centimes par action. Une option de paiement du dividende en actions avec décote de 10% sera proposée à la prochaine assemblée générale des actionnaires le 14 mai 2019. Les actionnaires fondateurs (30% du capital à fin 2018) ont indiqué qu'ils retiendront cette option.

L'apport de la branche d'activité "plateforme multi-écrans et enregistreur numérique" à Vitis est en cours de mise en œuvre. Cette opération est soumise à un certain nombre de conditions suspensives habituelles, notamment l'accord de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de Netgem (le 14 mai 2019).

En outre, Netgem a accordé à Vitis une facilité de prêt de 1,3 million d'euros sur 5 ans début 2019 afin de contribuer à son bon développement.

Au travers ces opérations, Netgem maintient sa position d'actionnaire de référence à long terme de Vitis.

Un partenariat stratégique a été signé avec ZTE afin d'offrir aux opérateurs multi-services européens des solutions combinées de maison connectée et apporter à Netgem un mécanisme de financement à long terme de son développement.

4.4.7. NOTE 31 Honoraires des commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

- Cabinet Mazars, représenté par Marc Biasibetti, titulaire ;
- Cabinet ACEFI CL, représenté par Matthieu Mortkowitch, titulaire.

Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux

Le tableau ci-après récapitule le montant hors taxes des honoraires facturés par les contrôleurs légaux de la Société et les membres de leurs réseaux au titre des prestations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 pour la Société et ses filiales françaises et étrangères consolidées par intégration globale :

Honoraires des commissaires aux comptes (en euros)	MAZARS 2018 -ERNST & YOUNG 2017		CABINET ACEFI CL		TOTAL	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
AUDIT :						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :						
Émetteur	68 500	83 000	50 000	53 000	118 500	136 000
Filiales intégrées globalement	19 500	19 237	7 000	7 000	26 500	26 237
Missions accessoires :						
Émetteur						
Filiales intégrées globalement						
Sous-total AUDIT	88 000	102 237	57 000	60 000	145 000	162 237
Service autre que la certification des comptes (« SACC »)		1 200		1 200		2 400
Sous-total CONSEIL	-	1 200	-	1 200	-	2 400
TOTAL GENERAL	88 000	103 437	57 000	61 200	145 000	164 637

4.5. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Netgem SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Netgem SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 2 « Principes comptables » de l'annexe des comptes consolidés qui expose les impacts des premières applications au 1^{er} janvier 2018 des normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » et IFRS 9 « instruments financiers » ;
- la note 3 « périmètre de consolidation et regroupement d'entreprise » de l'annexe des comptes consolidés qui expose les reclassements effectués en application de la norme IFRS 5 « actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » dans le cadre de la préparation de l'apport par Netgem SA à la société Vitis de la branche d'activité "plateforme Cloud multi-écrans et enregistreur numérique".

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Valorisation des écarts d'acquisition

(note 10 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs écarts d'acquisition qui ont été alloués au seul pôle d'activité de Netgem. Ce pôle d'activité regroupe les activités de développement et de commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions de divertissement vidéo pour la maison connectée (hardware et software), principalement à destination des opérateurs multi-services de type FAI.

La Direction financière s'assure lors de chaque exercice que la valeur nette comptable des écarts d'acquisition, figurant au bilan pour un montant de 4,3 millions d'euros, n'est pas supérieure à sa valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Cette valeur recouvrable est déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre la valeur d'usage et la juste valeur.

Ainsi, comme indiqué dans la note 10 de l'annexe aux comptes consolidés, un test de dépréciation des écarts d'acquisition a été réalisé au 31 décembre 2018, notamment, en valorisant le Groupe sur la base d'une approche *Sum of the Parts*, fondée sur des multiples d'EBITDA de comparable du secteur, ajusté de la valorisation de la participation de Netgem dans Vitis.

Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles des écarts d'acquisition ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel le Groupe opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les écarts d'acquisition du groupe représentant un montant significatif et la détermination de leur valeur recouvrable faisant appel au jugement de la direction, la valorisation des écarts d'acquisition a été considérée comme un point clé de l'audit

Réponses apportées lors de notre audit

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie notamment :

- Procéder à une évaluation du caractère raisonnable de la définition de l'UGT ;
- Prendre connaissance des processus mis en place par la Direction pour la réalisation du test de dépréciation du pôle d'activité et notamment :
 - pour la détermination des multiples de marché,
 - pour la détermination de l'EBITDA 2020 utilisé dans la détermination de la valeur recouvrable,
 - pour la valorisation de la participation de Netgem dans VITIS.
- Effectué des entretiens avec la Direction financière groupe pour identifier les principales hypothèses utilisées dans les plans d'affaires et confronter ces hypothèses avec les explications obtenues ;
- Apprécier la fiabilité des données issues du plan d'affaires entrant dans le calcul de la valeur recouvrable et notamment la sensibilité des hypothèses retenues ;
- Concernant le modèle utilisé pour la détermination des valeurs recouvrables, avec l'appui de nos experts en évaluation :
 - Nous avons testé la fiabilité mathématique du modèle et recalculé les valeurs recouvrables,
 - Nous nous sommes assurés de la cohérence de la méthodologie de détermination des taux d'actualisation et de croissance infinie, comparer ces taux avec des données de marché ou des sources externes et nous avons recalculé ces taux avec nos propres sources de données.
- S'assurer du correcte reclassement en IFRS 5 « actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » de la branche d'activité "plateforme Cloud multi-écrans et enregistreur numérique" apportée par Netgem SA à la société Vitis.

Caractère recouvrable des impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables

(note 9 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, le groupe possède 16,4 millions d'euros de déficit fiscaux reportables issus de la fusion avec Vidéofutur. Une partie de ces déficits reportables a donné lieu à la comptabilisation d'un actif d'impôts différé à hauteur de 4,6 millions d'euros.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Comme indiqué dans la note

9 de l'annexe, l'estimation de la recouvrabilité de l'impôt différé actif sur les résultats fiscaux de la société Netgem est établie sur la base de projections à sept ans. La capacité du groupe à imputer à un horizon de temps raisonnable ses actifs d'impôts différés est appréciée par la direction à la clôture de chaque exercice.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables de la société Netgem au 31 décembre 2018 et du jugement exercé par la direction à cet égard.

Réponses apportées lors de notre audit

Notre approche d'audit a consisté à apprécier la probabilité que la société puisse utiliser dans le futur des pertes fiscales reportables générées à ce jour, notamment au regard de la capacité de la société à dégager des profits taxables futurs permettant d'absorber les pertes fiscales antérieures.

Nous avons analysé la cohérence de la méthodologie appliquée pour la reconnaissance des impôts différés comptabilisés avec les règles fiscales en vigueur à la clôture, notamment avec les taux d'impôt adoptés et les règles de limitation d'imputation des déficits imposables.

Pour l'appréciation des profits taxables futurs, nous avons évalué la fiabilité du processus d'établissement du plan prévisionnel d'utilisation des déficits à sept ans sur la base duquel le groupe a estimé la probabilité de recouvrement de ses actifs d'impôts différés en :

- examinant la procédure d'établissement et d'approbation du dernier budget qui a servi de base aux estimations ;
- comparant les projections de résultats des exercices antérieurs avec les résultats réels des exercices concernés ;
- appréciant que la structure du compte de résultat utilisée dans l'établissement du budget est cohérente avec la structure de coûts actuelle de la société ;
- faisant un examen critique des hypothèses utilisées par la direction pour établir les projections de résultats, notamment en appréciant leur cohérence par rapport aux informations recueillies lors de nos entretiens avec les membres de la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Netgem SA par votre assemblée générale du 15 juin 2007 pour le cabinet ACEFI CL et du 3 mai 2018 pour le cabinet MAZARS.

Au 31 décembre 2018, le cabinet ACEFI CL était dans la douzième année de sa mission sans interruption et le cabinet MAZARS dans la première année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et Courbevoie, le 9 avril 2019

Les commissaires aux comptes

MAZARS

Marc Biasibetti

ACEFI CL

Matthieu Mortkowitch

5. Comptes annuels 2018

5.1. Compte de résultat de Netgem SA

Établis en normes françaises, montants exprimés en milliers d'euros.

COMPTE DE RÉSULTAT NETGEM SA	Notes	Exercices clos le 31 décembre	
		2018	2017
Ventes de marchandises	4	27 783	31 860
Coût d'achat des marchandises vendues		(19 123)	(21 341)
MARGE COMMERCIALE		8 660	10 519
Production vendue de services	4	4 802	5 890
Production immobilisée	6	-	-
Autres achats et charges externes		(4 888)	(6 562)
VALEUR AJOUTÉE		8 574	9 847
Impôts, taxes et versements assimilés		(328)	(351)
Charges de personnel	5	(6 574)	(8 427)
EXCÈDENT BRUT D'EXPLOITATION		1 672	1 068
Reprises sur provisions & transferts de charges		89	564
Autres produits		339	210
Dotations aux amortissements & aux provisions		(344)	(908)
Autres charges		(176)	(169)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (A)		1 580	765
RÉSULTAT FINANCIER (B)	7	(2 688)	4 465
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (A+B)		(1 108)	5 230
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	8	1 848	300
Participation Salariés		-	110
Impôts sur les bénéfices	9	1 012	1 097
RÉSULTAT NET		1 753	6 737

5.2. Bilan de Netgem SA

Établis en normes françaises, montants exprimés en milliers d'euros.

ACTIF NETGEM S.A.	Notes	Brut 31.12.18	Amortissements et dépréciations	Net 31.12.18	Net 31.12.17
Immobilisations incorporelles	10	9 601	(5 164)	4 437	4 437
Immobilisations corporelles	11	1 138	(895)	243	463
Immobilisations financières	12	3 498	(400)	3 098	3 525
Total de l'actif immobilisé		14 237	(6 459)	7 778	8 424
Stocks et en-cours	13	-	-	-	128
Créances clients et comptes rattachés	14	5 610	-	5 610	5 543
Autres créances	15	16 329	(4 336)	11 994	16 461
Valeurs mobilières de placement & disponibilités	16	16 016	(1 564)	14 452	13 018
Charges constatées d'avance	24	135		135	128
Total de l'actif circulant		38 091	(5 900)	32 191	35 279
Écarts de conversion actif		192		192	967
Total de l'actif		52 519	(12 358)	40 161	44 670

PASSIF NETGEM S.A.	Notes	Net 31.12.18	Net 31.12.17
Capitaux propres			
Capital social		5 933	5 933
Primes d'émission		-	-
<i>Réserve légale et autres réserves</i>		13 429	9 447
<i>Report à nouveau</i>		-	-
Résultat de l'exercice		1 753	6 737
Total des capitaux propres	17	21 114	22 117
Autres fonds propres		-	-
Provisions pour risques et charges	18	407	3 056
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19	11 023	11 543
Dettes fiscales et sociales	20	4 184	4 199
Produits constatés d'avance		78	183
Autres dettes	21	3 142	3 065
Total du passif circulant		18 833	22 047
Écarts de conversion passif		214	506
Total du passif		40 161	44 670

5.3. Tableau de variation de la situation nette de Netgem SA

Montants en milliers d'euros, sauf nombre d'actions et données par action.

	Capital		Primes d'émission	Réserve légale	Autres Réserves	Report à nouveau	Dividendes	Résultat de l'exercice	Total Capitaux propres
	Nombre d'actions	Montant							
Au 31 décembre 2017	29 664 667	5 933	-	827	8 620	-	-	6 737	22 117
Augmentation de capital				(234)	4 216		2 755	(6 737)	-
Affectation du résultat de l'exercice précédent							(2 755)		(2 755)
Dividendes versés									
Résultat net								1 753	1 753
Au 31 décembre 2018	29 664 667	5 933	-	593	12 836	-	-	1 753	21 114

5.4. Annexes aux comptes annuels

Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse.

GÉNÉRALITÉS

Note 1	Principes et méthodes comptables
Note 2	Faits marquants de la période
Note 3	Informations par secteur d'activité et secteur géographique

COMPTE DE RÉSULTAT

Note 4	Chiffre d'affaires
Note 5	Effectifs et charges de personnel
Note 6	Frais de recherche et développement
Note 7	Résultat financier
Note 8	Résultat exceptionnel
Note 9	Impôts

BILAN

Note 10	Immobilisations incorporelles
Note 11	Immobilisations corporelles
Note 12	Immobilisations financières
Note 13	Stocks et en-cours
Note 14	Clients et comptes rattachés
Note 15	Autres créances
Note 16	Disponibilités et valeurs mobilières de placement
Note 17	Capitaux propres
Note 18	Provisions
Note 19	Dettes Fournisseurs et comptes rattachés
Note 20	Dettes fiscales et sociales
Note 21	Autres dettes

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Note 22	Engagements hors bilan
Note 23	Soldes et transactions avec les entreprises liées
Note 24	Charges constatées d'avance
Note 25	Événement postérieur à la clôture
Note 26	Filiales et participations
Note 27	Détail des charges à payer

5.5. Généralités

Informations relatives à l'entreprise

Netgem S.A. (la « **Société** » ou « **Netgem** ») est une société anonyme domiciliée en France et régie par les dispositions de la loi française. La Société a été constituée en juin 1996 et est cotée sur Euronext (compartiment C).

Netgem et ses filiales forment un acteur innovant dans les solutions de divertissement pour la maison connectée.

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, d'une durée de 12 mois, ont été établis conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1, 121-5 et suivants, du Plan Comptable Général 2018. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les conventions générales et les adaptations professionnelles mentionnées dans l'avis C. Com. R. 123-180 et PCG art. 831-1 §1 du Conseil National de la Comptabilité ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que le règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice modifié par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Les dispositions relatives aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture ont été complétées par le règlement 2015-5 au 02 juillet 2015.

Le nouveau règlement ANC n°2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture a conduit à un changement de méthode dans les comptes individuels de Netgem. Le détail des instruments de couverture de Netgem est présenté dans le paragraphe « instruments financiers ».

Les incidences sur les comptes de la société sont les suivantes :

À l'exception des fonds commerciaux aucun autre actif incorporel ne dispose d'une présomption de durée d'utilisation non limitée.

Les fonds commerciaux sont constitués par les éléments incorporels du fonds de commerce acquis qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien ou au développement du potentiel d'activité de l'entité (art. 212-3-2 du PCG).

Conformément au règlement n° 2015-06 de l'Autorité des normes comptables, les fonds commerciaux sont présumés avoir une durée d'utilisation non limitée. Ils ne font donc pas l'objet d'un amortissement, sans qu'il y ait à le justifier (art. 214-3 du PCG). En contrepartie de la présomption de durée d'utilisation non limitée du fonds commercial, conformément à l'Autorité des normes comptables, un test de dépréciation systématique au minimum une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur (art. 214-15 du PCG) est réalisé. »

Le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général prévoit des dispositions de première application qui sont prospectives.

À l'ouverture de l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2016, le mali technique de fusion comptabilisé dans les comptes annuels a été affecté, opération par opération, aux actifs sous-jacents sur lesquels existent les plus-values latentes.

Cette affectation comptable est réalisée selon les informations disponibles à la date d'ouverture de l'exercice et conduit à prendre en compte l'affectation extra comptable existante

Le mali technique de fusion, et les dépréciations associées, ont été transférés au bilan dans les comptes prévus à cet effet à l'ouverture de l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2016 (cf. tableau note 10).

Le mali technique de fusion est amorti ou déprécié dès l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2016 et de façon prospective.

5.5.1. NOTE 1 Principes et méthodes comptables

Opérations en devises

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin de période au taux de clôture. Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif. Les écarts de conversion actif sur soldes monétaires en devises ne faisant pas l'objet de couvertures sont intégralement provisionnés à la clôture.

Chiffre d'affaires et garanties

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des revenus résultant des ventes de solutions numériques logicielles et matérielles. La Société reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de solutions à la livraison des produits lorsqu'il n'existe plus d'obligation significative de la part de la Société.

Les logiciels d'accès à Internet intégrés aux solutions sont considérés selon le type de contrat conclu avec le client comme formant avec les terminaux un ensemble indissociable ou peuvent être cédés séparément sous forme de licence. Dans ce dernier cas, le revenu de licence est reconnu lors de la livraison au client final des terminaux utilisant cette licence, lorsqu'il n'existe plus d'obligation significative de la part de la Société.

Lors de concession de licence à ses filiales, le revenu est reconnu au fur et à mesure de l'utilisation du droit concédé, lors de la livraison des produits au client final, quand il n'existe plus d'obligation significative de la part du licencié.

En cas de cession de licence dissociée d'une vente de solution matérielle, le revenu est reconnu lors de la mise à disposition du droit d'utilisation commerciale de la licence.

Netgem reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de prestations de maintenance et de support de façon linéaire sur la durée du contrat. Netgem offre par ailleurs à ses clients une garantie sur équipements défectueux d'une durée de 12 à 24 mois couverte par la garantie commerciale dont elle bénéficie dans le cadre de ses contrats de sous-traitance industrielle.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les dépenses de développement sont inscrites à l'actif du bilan dès lors que la Société peut notamment démontrer la faisabilité technique et commerciale du projet de développement ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les autres dépenses de recherche et développement, qui sont principalement engagées en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante des terminaux, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de recherche et développement donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les charges ont été comptabilisées. Lorsqu'il n'a pu être utilisé par imputation sur une charge d'impôt, le crédit d'impôt peut faire l'objet d'un remboursement à compter de la quatrième année suivant sa constatation. La Société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche de K€ 1 012 au titre de l'exercice 2018.

Hormis les fonds commerciaux, les immobilisations incorporelles sont amorties en linéaire sur les durées suivantes :

Brevets, licences et logiciels	1 à 3 ans
Frais de développement	1,5 à 4 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Leur amortissement est calculé selon le mode linéaire sur leur durée probable d'utilisation du bien, comme suit :

Matériels et outillages	3 ou 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Installations et agencements	10 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement à des titres de participation et aux créances rattachées à ces participations ainsi qu'aux dépôts et cautionnements versés par la Société.

Les titres de participation sont inscrits à leur coût d'acquisition. Une dépréciation des titres est comptabilisée si cette valeur est durablement inférieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations ainsi que du retour sur investissement, évalués sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées ou sur la valeur de transaction des titres.

Les créances rattachées aux participations sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement de ces créances.

Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués de composants électroniques consommés pour la fabrication des terminaux commercialisés par la Société, d'accessoires utilisés notamment dans le cadre des prestations de service après-vente et de produits semi-finis et finis. Les stocks sont évalués au coût d'achat, calculé selon la méthode du premier entré - premier sorti (composants, accessoires) et au coût de production (produits finis). Une dépréciation des stocks est constituée en fonction de l'évolution des produits vendus et de leur valeur de marché.

Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances clients.

Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance résultent de facturations de produits et services qui n'ont pas été consommés (charges) ou rendus (produits) au cours de l'exercice.

Disponibilités et valeurs mobilières de placement

La Société considère comme valeurs mobilières de placement les titres ayant une échéance de trois mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cession sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers (d'ordre juridique ou découlant de pratiques du Groupe ou d'engagements publics) et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Engagements de retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la Société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. À ce titre, le montant des cotisations retraite versées par la Société au titre de l'exercice 2018 s'est établi à K€ 367. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

Depuis 2004, la Société provisionne également l'intégralité de ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite selon les dispositions de la Convention Collective des commerces de détail, de bureautique et d'informatique relatives au départ et à la mise à la retraite.

L'obligation de Netgem envers ses salariés est déterminée de manière actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, l'obligation actualisée de l'employeur est comptabilisée au prorata des années de service probables des salariés, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont

intégralement comptabilisés en résultat de la période. En effet, la Société n'applique pas la méthode du corridor.

La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, est entièrement constatée en « Charges de personnel ».

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la Société sont les suivantes :

- Application d'un taux de revalorisation annuel des salaires de 2,5 % ;
- Application d'un taux d'actualisation net d'inflation de 1,57 % ;
- Il a été considéré que les départs interviendraient à l'âge légal de départ à la retraite ;
- L'hypothèse de rotation des effectifs a été mise à jour en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années ;
- Départ à l'initiative du salarié ;
- Age de départ à la retraite : 67 ans.

Droit individuel à la formation

Depuis le 1er janvier 2015 le DIF a été remplacé par le Compte Personnel Formation, il n'existe donc plus de nécessité de provisionner les heures de formation qui ne sont plus gérées par l'entreprise.

Par ailleurs, il n'existe pas de cas particuliers justifiant la constitution d'une provision tels que des accords déjà conclus sur des actions de formation ne donnant pas lieu à une contrepartie future pour l'entreprise, des désaccords de plus de 2 ans, ou des formations sans lien avec l'emploi occupé.

Valeur de marché des actifs et passifs d'exploitation et de la dette

Aux 31 décembre 2018, les valeurs d'inventaire des actifs et passifs tels que les disponibilités et valeurs mobilières de placement, les créances clients et fournisseurs, les autres créances et autres dettes d'exploitation étaient proches de leurs valeurs de marché, en raison de leurs échéances à court terme.

Risque de change

Compte tenu du caractère international de son activité, la Société se trouve exposé à un risque de change tant à l'égard de ses clients qu'à l'égard de ses fournisseurs.

Risque de crédit et risques de concentration

Les créances sur lesquelles la Société encourt un risque de crédit ou de contrepartie sont principalement les créances clients et les créances sur l'état français.

La Société évalue périodiquement le risque de crédit et la situation financière de ses contreparties, en tenant compte du risque pays, et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Aucune provision n'a été enregistrée au 31 décembre 2018.

Le tableau ci-après récapitule le pourcentage du chiffre d'affaires réalisé au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 auprès des cinq et des dix principaux clients hors Groupe de la Société par rapport au chiffre d'affaires total de ces exercices :

	2018	2017
% du chiffre d'affaires réalisé auprès des cinq principaux clients par rapport au chiffre d'affaires total	67,56%	70,61%
% du chiffre d'affaires réalisé auprès des dix principaux clients par rapport au chiffre d'affaires total	88,78%	82,28%

Les créances sont toute à moins d'un an.

La Société sous-traite la fabrication de l'ensemble de ses terminaux auprès de sous-traitants industriels, localisés principalement en Asie, lui permettant ainsi de disposer de capacités de production adaptées à l'évolution de son activité et d'améliorer sa compétitivité en prix. La Société évalue périodiquement la capacité de ses sous-traitants à produire conformément aux spécifications demandées, à respecter les délais de livraison des produits et à maintenir des conditions de prix acceptables. La Société bénéficie en outre d'une garantie pour remplacement de produits non conforme aux spécifications sur une durée de 24 mois à compter du départ de l'usine des produits et ce notamment en cas de défaut épidémique.

Malgré les précautions prises par la Société, le défaut d'un client ou d'un fournisseur ou la matérialisation d'un risque pays pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière de la Société.

La Société a par ailleurs mis en place une politique de gestion de la trésorerie ayant pour objectif de limiter les placements à des instruments financiers liquides. Les disponibilités de la Société sont essentiellement exprimées en euros et concentrées dans deux banques de type G-SIFI.

Plans d'options de souscription d'actions et de bons de souscription d'actions

Les actions émises dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont inscrites en augmentation de capital à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons.

Conformément aux principes comptables français, la charge correspondant à l'avantage accordé aux bénéficiaires des plans de souscription d'actions, qui tient à la différence entre le prix d'exercice et la valeur de l'action à la date d'attribution n'est pas comptabilisée.

Actions propres

Compte tenu des objectifs multiples du programme d'achat d'actions, les actions propres sont comptabilisées en immobilisations financières et/ou en valeurs mobilières de placement. Les actions propres affectées au paiement des actions gratuites font l'objet d'une provision au prorata de la durée d'acquisition.

Instruments financiers

Les résultats dégagés sur les instruments dérivés qualifiés de couverture sont portés au compte de résultat de façon symétrique à ceux constatés sur l'élément couvert.

La juste valeur des contrats de change à terme est estimée à partir des conditions de marché.

La valeur de marché des instruments dérivés n'est pas reconnue au bilan.

Pour la part de ses achats non couverte par ses contrats clients libellés en USD, la société achète des USD sur les marchés financiers, dans le cadre d'opérations de change à terme ou spot. La société n'utilise pas d'autres types de produit de change. Les achats d'USD sont réalisés lorsque les engagements dans cette devise deviennent suffisamment probables et lorsqu'ils atteignent des montants significatifs.

Recours à des estimations de management dans l'application des normes comptables

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction certaines estimations et hypothèses, telles que des provisions qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les coûts réels supportés par la Société peuvent s'avérer différents de ces estimations.

5.5.2. NOTE 2 Faits marquants de la période

De nombreux opérateurs réduisent leurs investissements IPTV. Cette situation a pesé sur les ventes de décodeurs en 2018. Le revenu net a cependant baissé moins vite que le chiffre d'affaires, du fait des revenus récurrents de maintenance logicielle et de services.

Vitis, détenue à 51,2 % par le Groupe Netgem et fournisseur « Fiber to the home » (FTTH) de services de divertissement en France dans les zones « non denses », dites Réseaux d'Initiative Publique (« RIP »), continue de se développer fortement (+86% de chiffre d'affaires en 2018).

Les RIP concernent en France 40% des foyers. Pour ces 17 millions de maisons, le réseau Fibre est financé par des fonds public-privé, avec un modèle d'accès "ouvert" permettant à tout opérateur multi-services de fournir son offre de services digitaux sans supporter les investissements d'infrastructure.

Vitis a finalisé un nouveau tour de financement de 4 millions d'euros souscrit à 50 / 50 par la Caisse des Dépôts et Réunicable. L'offre continue également de s'enrichir avec les signatures de Comedy Central (Viacom) et DisneyTEK.

Lors de l'assemblée générale du 3 mai 2018, les mandats de M. Joseph Haddad et des sociétés J2H et Fast Forward en qualité d'administrateur ont été renouvelés pour 4 ans. Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le Groupe a par ailleurs maintenu sa politique de dividendes en décidant de distribuer € 0,10 par action à ses actionnaires en mai 2018. Pour mémoire, le groupe avait distribué :

- € 0,15 par action en 2015 ;
- € 0,15 par action en 2016 ;
- € 0,15 par action en 2017.

5.5.3. NOTE 3 Informations par secteur d'activité et secteur géographique

Il n'existe qu'un seul pôle d'activité au sein de Netgem, qui regroupe les activités de développement et de commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions de divertissement vidéo pour la maison connectée, principalement à destination des opérateurs multi-services. Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du Groupe et de critères opérationnels. Le Groupe ne suit plus le chiffre d'affaires par zone géographique.

Les ventes de marchandises réalisées sur l'exercice écoulé s'établissent à K€ 27 783 et correspondent essentiellement aux ventes de solutions matérielles et logicielles livrées aux clients opérateurs de la Société. Celle-ci a par ailleurs enregistré sur la période des ventes de prestations de services et de licences à hauteur de K€ 4 802.

5.6. Compte de résultat

5.6.1. NOTE 4 Chiffre d'affaires

	2018	2017
Ventes de marchandises	27 783	31 860
Production vendue de services	4 802	5 890
Total chiffre d'affaires	32 585	37 750

5.6.2. NOTE 5 Effectifs et charges de personnel

Effectifs

La ventilation des effectifs de la Société au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	2018	2017
Cadres dirigeants	2	2
Cadres	38	47
Non cadres	2	2
Total Effectif au 31 décembre	42	51

Charges de personnel et engagements de retraite

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les charges de personnel se sont élevées à K€ 6 574 contre K€ 8 427 sur l'exercice clos le 31 décembre 2017. Le montant global des rémunérations et avantages en nature alloués aux membres des organes de direction et d'administration de la Société s'est élevée à K€ 777 en 2018 contre K€ 1 087 en 2017.

La Société n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux.

Le montant des engagements de retraite au 31 décembre 2018 s'élève à K€ 162 contre K€ 212 au 31 décembre 2017.

5.6.3. NOTE 6 Frais de recherche et développement

en milliers d'euros	2018	2017
Dépenses de recherche et développement	5 900	5 531
Frais de développement immobilisés	-	-
Amortissement des frais de développement immobilisés	-	-
Total des frais de recherche et développement constatés en résultat	5 900	5 531

Les activités de recherche et développement ont permis à la Société de bénéficier en 2018 d'un crédit d'impôt recherche pour un montant de K€ 1 012.

5.6.4. NOTE 7 Résultat financier

en milliers d'euros	2018	2017
Dividendes	-	4 081
Gains de change	147	439
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	36	109
Autres produits financiers	132	656
Produits financiers (A)	314	5 286
Pertes de change	(1 104)	(669)
Dotations financières aux amortissements et provisions nettes des reprises	(1 626)	(3)
Intérêts et autres charges financières	(122)	(131)
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	(150)	(17)
Charges financières (B)	(3 002)	(820)
Charges et produits financiers (A)+(B)	(2 688)	4 465

Les charges financières comprennent la provision sur les actions propres et sur les titres et créances de la filiale Connected Labs.

5.6.5. NOTE 8 Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels regroupent les opérations de nature inhabituelle et rare.

en milliers d'euros	2018	2017
Plus-values (moins-values) sur cession d'actifs nettes des reprises sur provisions	90	-
Extourne charges relatives à des contrats fournisseurs	1 131	-
Autres provisions pour risques	627	300
Total	1 848	300

5.6.6. NOTE 9 Impôts

L'incidence sur le résultat des dispositions fiscales est la suivante :

en milliers d'euros	2018	2017
Impôts sur les bénéfices	-	(332)
Contribution additionnelle à l'IS et taxe	-	351
Crédit d'impôt recherche	1 012	1 077
Total	1 012	1 097

Le gain net d'impôt sur les sociétés enregistré sur la période s'établit à K€ 1 012 et se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Résultat courant	Résultat exceptionnel & Participation	2018
Résultat avant impôt	(1 108)	1 848	740
Taux d'impôt en vigueur	28,00%	28,00%	
(Charge) Produit d'impôt théorique calculé au taux en vigueur	310	(518)	(207)
Incidence sur la (charge) produit d'impôt des :			
Imputation déficit reportable			115
Autres charges non déductibles temporairement et produits non taxables temporairement			174
Charges et provisions pour dépréciation non déductibles fiscalement			(128)
Dividendes / boni de liquidation reçus non taxables			41
Crédit d'impôt recherche & Taxe additionnelle à l'IS & CICE			1 017
(Charge) Produit d'impôt constaté au compte de résultat			1 012

5.7. Bilan

5.7.1. NOTE 10 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Brevets logiciels licences et marques	Frais de développement	Fonds commercial et droit au bail	Total
VALEUR BRUTE				
Au 1er janvier 2018	1 291	3 883	4 437	9 612
Acquisitions				-
Variation de périmètre				-
Sorties	(11)			(11)
Au 31 décembre 2018	1 281	3 883	4 437	9 601
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS				
Au 1er janvier 2018	(1 291)	(3 883)	-	(5 175)
Dotations				-
Variation de périmètre				-
Sorties	11			11
Au 31 décembre 2018	(1 281)	(3 883)	-	(5 164)
VALEUR NETTE				
Au 1er janvier 2018	-	-	4 437	4 437
Au 31 décembre 2018	-	-	4 437	4 437

L'affectation des malis techniques est la suivante :

(en milliers d'euros)	Marque	Frais de développement	Mali de fusion sur actif circulant	Autres immobilisations incorporelles	Total
VALEUR BRUTE					
Au 1er janvier 2018		412	8 017	4 437	12 866
Au 31 décembre 2018	-	412	8 017	4 437	12 866
PROVISIONS					
Au 1er janvier 2018		(412)	(3 691)		(4 102)
Dotations			(115)		(115)
Reprises					
Au 31 décembre 2018	-	(412)	(3 806)	-	(4 218)
VALEUR NETTE					
Au 1er janvier 2018	-	-	4 327	4 437	8 764
Au 31 décembre 2018	-	-	4 211	4 437	8 648

La dotation comptabilisée sur l'exercice 2018 à hauteur de K€ 115 s'explique par l'imputation de déficit reportable sur le résultat fiscal 2018.

Un test de dépréciation des immobilisations incorporelles a été réalisé au 31 décembre 2018 en comparant leur valeur à la valorisation du Groupe sur la base d'une approche *Sum of the Parts*, fondée sur des multiples d'EBITDA de comparable du secteur, ajusté de la valorisation de la plateforme Netgem TV.

Cette méthode de test a conduit à l'absence de dépréciation.

5.7.2. NOTE 11 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Matériels et outillages	Installations et agencements et autres immobilisations corporelles	Matériels de bureau et informatique et mobilier	Total
VALEUR BRUTE				
Au 1er janvier 2018	1 477	158	283	1 919
Acquisitions	68		5	72
Sorties	(812)	(3)	(38)	(853)
Variation de périmètre				-
Au 31 décembre 2018	733	155	250	1 138
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS				
Au 1er janvier 2018	(1 183)	(48)	(224)	(1 456)
Dotations	(174)	(16)	(26)	(216)
Sorties	736	3	38	777
Variation de périmètre				-
Au 31 décembre 2017	(621)	(61)	(213)	(895)
VALEUR NETTE				
Au 1er janvier 2018	294	110	59	463
Au 31 décembre 2018	112	94	37	243

5.7.3. NOTE 12 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Titres de participation et créances rattachées :	2 850	2 862
<i>dont Netgem UK Ltd</i>	1	1
<i>dont Netgem Singapour</i>	49	49
<i>dont Netgem Australie</i>	53	53
<i>dont Netgem Mexique</i>	9	9
<i>dont Digitime</i>	-	19
<i>dont Glowria Luxembourg</i>	98	91
<i>dont Vitis</i>	2 340	2 340
<i>dont Connected Labs</i>	300	300
Dépôts et cautionnements versés	293	196
Autres immobilisations financières	354	578
Sous-total valeur brute	3 498	3 636
Moins dépréciations	(400)	(111)
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES	3 098	3 017

Glowria Luxembourg

Une augmentation de K€ 7 a été comptabilisée au cours de l'exercice 2018 correspondant à une avance en compte courant complémentaire. S'agissant d'une filiale mise en sommeil, la valeur des immobilisations financières liées à cette entité soit K€ 98 est intégralement provisionnée au 31 décembre 2018.

Digitime

Comme suite à sa liquidation en date du 20 décembre 2018, tous les actifs cette société ont été sortis et les provisions ont été reprises en parallèle. Un boni de liquidation a été constatée en produit exceptionnel à hauteur de K€ 166 sur 2018.

Connected Labs

Les comptes 2018 intègrent la provision intégrale des titres de cette filiale à hauteur de K€ 300.

Dépôts & cautionnements

Au 31 décembre 2018, les dépôts et cautionnements sont constitués des dépôts de garantie versés au bailleur des bureaux du siège social de la Société et aux dépôts versés dans le cadre du contrat d'affacturage mis en place au second semestre 2017.

Autres immobilisations financières

A la clôture de l'exercice, les autres immobilisations financières correspondent principalement aux actifs détenus par la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en œuvre depuis janvier 2007 : 188 241 actions propres valorisées à K€ 272 et K€ 63 en espèces. Sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018, le nombre d'actions acquises et cédées dans le cadre de ce

contrat s'est établi respectivement à 606 326 et 418 085 et les opérations réalisées dans le cadre de ce contrat ont généré une moins-value de K€ 114 pour Netgem.

5.7.4. NOTE 13 Stocks

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Valeur brute	-	128
Dépréciations cumulées	-	-
Valeur nette	-	128

5.7.5. NOTE 14 Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Valeur brute	5 610	5 543
Dépréciations cumulées	-	-
Valeur nette	5 610	5 543
<i>Dont à moins d'1 an</i>	5 610	5 543

5.7.6. NOTE 15 Autres créances

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
État - impôt sur les bénéfices et crédit impôt recherche.	3 325	3 756
Comptes courants débiteurs	2 880	5 414
État – TVA déductible & crédit tva	158	1 102
Affectation du mali - ida	4 211	4 327
Débiteurs divers	1 419	1 863
Total autres créances	11 994	16 461
<i>Dont à moins d'1 an</i>	8 073	16 461

La créance d'impôt sur les bénéfices qui s'établit à K€ 3 325, comprend principalement les crédits d'impôt recherche et le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Le poste « Comptes courants débiteurs » comprend principalement des prêts intra-groupes dans le cadre du *cash-pooling* mis en place par le Groupe. Ce poste intègre 80k€ d'écarts de conversion passif au 31/12/2018 liés à la revalorisation au cours de clôture du compte courant en USD établi par Netgem SA au profit de sa filiale Netgem UK.

L'estimation de la recouvrabilité de l'impôt différé actif sur les résultats fiscaux de Netgem a été établie sur la base de projections à 7 ans.

Le poste « débiteurs divers » correspond au solde du compte courant du factor au 31 décembre 2018 lié au contrat d'affacturage.

5.7.7. NOTE 16 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement (VMP), toutes considérées comme disponibles à la vente, comprennent :

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Valeurs mobilières de placement et comptes à terme	6 423	7 910
Disponibilités	9 593	5 108
Total disponibilités et VMP en valeur brute	16 016	13 018
Dépréciations cumulées	(1 564)	-
Total disponibilités et VMP en valeur nette	14 452	13 018

Les disponibilités libellées en devises étrangères représentent K€ 2 655 et sont principalement en dollars américains.

Les valeurs mobilières de placement sont composées d'actions en trésorerie qui ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation de K€1 564 au 31 décembre 2018.

5.7.8. NOTE 17 Capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2018, le capital social s'élève à K€ 5 933 et est libéré intégralement. Il est composé de 29 664 667 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale de 0,20 euro.

L'actionnariat est détaillé dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, dans la partie 4 « *Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange* ».

Options de souscription ou d'achat d'actions

En mai 2018, les actionnaires de la Société ont autorisé le Conseil d'Administration à procéder à une allocation d'options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la Société au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales dans la limite 1 500 000 d'actions et ce dans un délai de 38 mois arrivant à échéance en août 2019 (16^{ème} résolution). Le prix d'exercice des options sera fixé par le Conseil d'administration, le jour où les options seront consenties. Dans le cas d'octroi d'options de souscription, le prix de souscription des actions ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne du cours de l'action lors des vingt jours de bourse précédant le jour où les options de souscription seront consenties. Dans le cas d'octroi d'options d'achat, le prix d'achat des actions ne pourra être ni inférieur à 80% de la moyenne du cours de l'action lors des vingt jours de bourse précédant le jour où les options d'achat seront consenties, ni inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions de la Société détenues par celle-ci en application des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de commerce.

Sous réserve de délais plus courts arrêtés par le Conseil d'Administration, les options pourront être exercées jusqu'au dixième anniversaire de la date d'allocation.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune attribution d'options n'a été réalisée.

Programme d'actions gratuites

Il est rappelé qu'au cours de l'exercice 2016 et 2017 des salariés du Groupe ont bénéficié des attributions suivantes :

- 740 000 actions gratuites acquises le 28 juillet 2019 ;
- 200 000 actions gratuites acquises le 28 juillet 2019 ;
- 200 000 actions gratuites acquises le 28 juillet 2019 ;
- 50 000 actions gratuites acquises le 28 juillet 2019 sous conditions de performance ;
- 50 000 actions gratuites acquises le 28 juillet 2020 sous conditions de performance.

Programme d'achat d'actions

Le 3 mai 2018, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en œuvre d'un nouveau programme d'achat d'actions de la Société dans la limite d'un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 10% du capital social et ce pour une période de dix-huit mois. Ce programme remplace celui approuvé par les actionnaires en juin 2017.

Le montant global des fonds pouvant être affectés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions ne peut excéder € 10 millions.

Au 31 décembre 2018, les actifs figurant au compte de liquidité correspondent à 188 241 actions propres valorisées à K€ 272 et à K€ 63 en espèces. Sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018, le nombre d'actions acquises et cédées dans le cadre de ce contrat s'est établi respectivement à 606 326 et 418 085 et les opérations réalisées dans le cadre de ce contrat ont généré une moins-value de K€ 114 pour Netgem.

Par ailleurs, au 31 décembre 2018, la Société détenait 2 597 296 actions en trésorerie, achetées dans le cadre de programmes d'achat d'actions et valorisées K€ 6 423 au cours d'achat, soit € 2,47 par action. Ces actions ont fait l'objet d'une revalorisation au cours de clôture qui a conduit la Société à constater une provision dans les comptes sociaux de Netgem SA au 31 décembre 2018 à hauteur de K€ 1 564.

5.7.9. NOTE 18 Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2018
Provision pour retraite	212	13	(63)		162
Autres provisions pour risques	1 877		(1 187)	(638)	53
Provisions pour perte de change	967	192	(967)		192
Total provisions	3 056	205	(2 216)	(638)	407
<i>En exploitation</i>		13	(77)	(12)	
<i>En financier</i>		192	(967)		
<i>En exceptionnel</i>			(1 172)	(626)	

Le paiement du règlement d'ensemble du contrôle fiscal couvrant les exercices 2012 et 2013 et le crédit impôt recherche 2011, 2012 et 2013 ayant été effectué sur 2018, l'intégralité de la provision a été reprise.

La société estime avoir effectué fin 2018 les provisions nécessaires pour couvrir l'intégralité des risques liés à ce contrôle.

5.7.10. NOTE 19 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dettes fournisseurs	4 291	4 221
Factures non parvenues	6 732	7 322
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 023	11 543
<i>Dont à moins d'1 an</i>	<i>11 023</i>	<i>11 543</i>

Au 31 décembre 2018, les dettes libellées en devises étrangères s'élèvent à K€ 3 639 et sont principalement constituées de dettes en dollars américains. La conversion de ces dettes au cours de clôture a conduit la Société à comptabiliser un écart de conversion actif pour K€ 123.

Le poste « Dettes fournisseurs » intègre 123k€ d'écarts de conversion actif au 31/12/2018 liés à la revalorisation au cours de clôture des comptes fournisseurs en USD.

5.7.11. NOTE 20 Dettes fiscales et sociales

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dettes sociales	4 106	4 087
Dettes fiscales	78	112
Dettes fiscales et sociales	4 184	4 199
<i>Dont à moins d'1 an</i>	<i>4 184</i>	<i>4 199</i>

5.7.12. NOTE 21 Autres dettes

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Comptes courants créditeurs	3 004	2 893
Avances et acomptes reçus sur commandes	40	40
Autres dettes	98	132
Autres dettes	3 142	3 065
<i>Dont à moins d'1 an</i>	<i>3 142</i>	<i>3 065</i>

Le poste « *Comptes courants créditeurs* » comprend principalement des dettes intra-groupes dans le cadre du *cash-pooling* mis en place par le Groupe. Ce poste intègre 134k€ d'écarts de conversion passif au 31/12/2018 liés à la revalorisation au cours de clôture du compte courant en USD mis en place par Netgem Singapour envers Netgem SA.

Au 31 décembre 2018, le poste « *Autres dettes* » comprend principalement les jetons de présence à verser aux administrateurs de la Société.

5.8. Informations complémentaires

5.8.1. NOTE 22 Engagements hors bilan

Dans le cadre de son activité, la Société est amenée à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements ont fait l'objet de provisions (engagements liés aux retraites et autres avantages accordés aux personnels, litiges, etc.).

Au 31 décembre 2018, la nature des engagements portés par la Société reste sensiblement identique à celle existante au 31 décembre 2017. Les principaux changements enregistrés sur la période écoulée en matière d'engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

Engagements de location

La Société loue ses bureaux de Courbevoie au travers d'un bail ayant commencé à courir le 1^{er} mars 2015 et qui a été renouvelé le 28 février 2018 pour 3 ans. Sur l'exercice 2018, le loyer annuel chargé hors taxes s'est élevé à K€ 506.

Au 31 décembre 2018, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre de ce bail s'établissent à K€ 737.

Engagements industriels

La Société communique à ses sous-traitants industriels l'état de ses anticipations de livraison et ses commandes de produits dans le cadre d'un plan de production. Au 31 décembre 2018, une part importante des quantités indiquées sur le plan de production pour des livraisons 2019 correspondaient à des commandes fermes de clients.

Engagements donnés ou reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Avals, cautions et garanties donnés	-	-
Engagements d'achat de composants	1 115	1 576
Total	1 115	1 576

Au 31 décembre 2018, la Société ne bénéficiait pas d'autres engagements reçus significatifs.

5.8.2. NOTE 23 Soldes et transactions avec les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Créances clients	1 275	2 682
Autres créances	3 244	5 414
Titres de participation & créances rattachées	2 451	2 751
ACTIF	6 970	10 847
Dettes fournisseurs / (Acompte)	0	
Autres dettes (comptes courant vis-à-vis des filiales)	3 000	2 891
PASSIF	3 000	2 891
	0	0
Autres achats et charges externes	786	310
Charges de personnel	0	
Charges financières	98	54
Autres charges exceptionnelles	0	
CHARGES	884	364
Chiffre d'affaires	5 653	7 182
Autres produits	107	
PRODUITS	5 761	7 182

Les soldes et transactions indiquées ci-dessus sont principalement liés à l'exécution de contrats de refacturations conclus entre la Société et ses filiales.

5.8.3. NOTE 24 Charges constatées d'avance

Au 31 décembre 2018, les charges constatées d'avance s'établissent à K€ 135 contre K€ 128 au 31 décembre 2017.

5.8.4. NOTE 25 Événements postérieurs

Le Conseil d'Administration du 21 mars 2019 a proposé le maintien du dividende à 10 centimes par action. Une option de paiement du dividende en actions avec décote de 10% sera proposée à la prochaine assemblée générale des actionnaires le 14 mai 2019. Les actionnaires fondateurs (30% du capital à fin 2018) ont indiqué qu'ils retiendront cette option.

L'apport de la branche d'activité "plateforme multi-écrans et enregistreur numérique" à Vitis est en cours de mise en œuvre. Cette opération est soumise à un certain nombre de conditions suspensives habituelles, notamment l'accord de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de Netgem (le 14 mai 2019).

En outre, Netgem a accordé à Vitis une facilité de prêt de 1,3 million d'euros sur 5 ans début 2019 afin de contribuer à son bon développement.

Au travers ces opérations, Netgem maintient sa position d'actionnaire de référence à long terme de Vitis.

Un partenariat stratégique a été signé avec ZTE afin d'offrir aux opérateurs multi-services européens des solutions combinées de maison connectée et d'apporter à Netgem un mécanisme de financement à long terme pour son développement.

5.8.5. NOTE 26 Liste des filiales et participations

Nom (devise de référence)	Capital (en devises locales)	Autres capitaux propres, avant affectation des résultats (en devises locales)	Quote- part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus (K€)		Prêts et avances consentis et non encore remboursés (K€) brut (hors cash pooling)	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos (K€)	Résultat du dernier exercice clos (K€)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales en intégration globale											
Netgem Singapore Pte Ltd (USD)	72	1 293	100%	49	49			3 638	307		
Netgem Australia Pty Ltd (USD)	59	955	100%	53	53			1 257	58		
Netgem Mexico (USD)	12	847	100%	9	9			1 095	(243)		
Netgem UK Ltd (GBP)	1	1 434	100%	1	-			7 991	41		
Glowria Luxembourg (EUR)	31	(80)	100%	31	-	67		-	(7)		Comptes 2017
Connected Labs (EUR)	126	(138)	100%	300	-			785	(542)		
Participations											
VITIS SA (EUR)	1 679	6 669	51%	2 340	2 340			10 472	(5 482)		

Netgem ayant donné une garantie à sa fille Netgem UK Ltd au titre du s.479C du Companies Act 2006, cette dernière est exemptée d'audit social au titre du s.479A du Companies Act 2006.

5.8.6. NOTE 27 Détail des charges à payer

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs - factures non parvenues	6 732	7 322
Personnel - charges à payer	3 405	3 221
Charges sociales	415	588
État - charges à payer	78	103
Divers - charges à payer	82	82
Total	10 712	11 315

5.8.7. NOTE 28 Honoraire des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes (en euros)	MAZARS 2018 -ERNST & YOUNG 2017		CABINET ACEFI CL		TOTAL	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
AUDIT :						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :						
Netgem SA	68 500	83 000	50 000	53 000	118 500	136 000
Missions accessoires :						
Netgem SA						
Sous-total AUDIT	68 500	83 000	50 000	53 000	118 500	136 000
Service autre que la certification des comptes (« SACC »)		1 200		1 200		2 400
Sous-total CONSEIL	-	1 200	-	1 200	-	2 400
TOTAL GENERAL	68 500	84 200	50 000	54 200	118 500	138 400

5.9. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Netgem,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Netgem relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs

aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des immobilisations incorporelles
(notes 1 et 10 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles s'élève à 4,4 millions d'euros et est principalement constitué des fonds commerciaux et droit au bail issus des opérations de croissance externe du groupe. Ces immobilisations incorporelles ont été allouées au seul pôle d'activité de Netgem. Ce pôle d'activité regroupe les activités de développement et de commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions de divertissement vidéo pour la maison connectée (hardware et software), principalement à destination des opérateurs multi-services de type FAI.

La direction financière s'assure lors de chaque exercice que la valeur nette comptable des fonds commerciaux et droit au bail n'est pas supérieure à sa valeur actuelle et ne présente pas de risque de perte de valeur. Cette valeur actuelle est déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre la valeur d'usage et la valeur vénale.

Ainsi, comme indiqué dans la note 10 de l'annexe, un test de dépréciation des immobilisations incorporelles a été réalisé au 31 décembre 2018, notamment, en valorisant le Groupe sur la base d'une approche *Sum of the Parts*, fondée sur des multiples d'EBITDA de comparable du secteur, ajusté de la valorisation de la plateforme Netgem TV.

Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles des immobilisations incorporelles ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur actuelle et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les immobilisations incorporelles du groupe représentant un montant significatif et la détermination de la valeur actuelle faisant appel au jugement de la direction, la valorisation des immobilisations incorporelles est considérée comme un point clé de l'audit.

Réponse d'audit apportée

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie notamment :

- Prendre connaissance des processus mis en place par la Direction pour la réalisation des tests de dépréciation du pôle d'activité et notamment :
 - pour la détermination des multiples de marché,
 - pour la détermination de l'EBITDA 2020 utilisé dans la détermination de la valeur recouvrable.
- Effectué des entretiens avec la Direction financière groupe pour identifier les principales hypothèses utilisées dans les plans d'affaires et confronter ces hypothèses avec les explications obtenues ;
- Apprécier la fiabilité des données issues du plan d'affaires entrant dans le calcul de la valeur recouvrable et notamment la sensibilité des hypothèses retenues ;
- Concernant les modèles utilisés pour la détermination de la valeur actuelle, avec l'appui de nos experts en évaluation :
 - Nous avons testé la fiabilité mathématique des modèles et recalculé la valeur actuelle,
 - Nous nous sommes assurés de la cohérence des méthodologies de détermination des taux d'actualisation et de croissance infinie, comparer ces taux avec des données de marché ou des sources externes et nous avons recalculé ces taux avec nos propres sources de données.

Caractère recouvrable des impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables

(note 15 de l'annexe sur les comptes annuels)

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, le poste « autres créances » du bilan intègre 4,2 millions d'euros au titre des impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables.

Comme indiqué dans la note 15 de l'annexe, l'estimation de la recouvrabilité de l'impôt différé actif sur les résultats fiscaux de la société Netgem est établie sur la base de projections à sept ans. La capacité du groupe à imputer à un horizon de temps raisonnable ses actifs d'impôts différés est appréciée par la direction à la clôture de chaque exercice.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables de la société Netgem au 31 décembre 2018 et du jugement exercé par la direction à cet égard.

Réponse d'audit apportée

Notre approche d'audit a consisté à apprécier la probabilité que la société puisse utiliser dans le futur des pertes fiscales reportables générées à ce jour, notamment au regard de la capacité de la société à dégager des profits taxables futurs permettant d'absorber les pertes fiscales antérieures.

Nous avons analysé la cohérence de la méthodologie appliquée pour la reconnaissance des impôts différés comptabilisés avec les règles fiscales en vigueur à la clôture, notamment avec les taux d'impôt adoptés et les règles de limitation d'imputation des déficits imposables.

Pour l'appréciation des profits taxables futurs, nous avons évalué la fiabilité du processus d'établissement du plan prévisionnel d'utilisation des déficits à sept ans sur la base duquel le groupe a estimé la probabilité de recouvrement de ses actifs d'impôts différés en :

- examinant la procédure d'établissement et d'approbation du dernier budget qui a servi de base aux estimations ;
- comparant les projections de résultats des exercices antérieurs avec les résultats réels des exercices concernés ;
- appréciant que la structure du compte de résultat utilisée dans l'établissement du budget est cohérente avec la structure de coûts actuelle de la société ;
- rapprochant la consommation des impôts différés de l'exercice au résultat fiscal ;
- faisant un examen critique des hypothèses utilisées par la direction pour établir les projections de résultats, notamment en appréciant leur cohérence par rapport aux informations recueillies lors de nos entretiens avec les membres de la direction.

Evaluation des titres de participation

(notes 1 et 12 de l'annexe sur les comptes annuels)

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, les titres de participation figurent au bilan pour une valeur nette comptable de 2,5 millions d'euros dont 2,3 millions d'euros relatifs aux titres de participation de la société Vitis. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.

Comme indiqué dans la note 1 « principes et méthodes comptables » de l'annexe, la valeur d'utilité est estimée par la direction en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations ainsi que du retour sur investissement, évalués sur la base d'une actualisation des flux

de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées ou sur la valeur de transaction des titres.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui correspondent principalement à des éléments prévisionnels.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considérés que la correcte évaluation des titres de participation de la société Vitis constitue un point clé de l'audit

Réponse d'audit apportée

Nous avons examiné les procédures mises en place par la société pour estimer la valeur d'utilité des titres de la société Vitis. Nos travaux ont notamment consisté à :

- Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités de la société Vitis,
- Apprécier leur cohérence avec le budget établi sous le contrôle du comité de direction
- Examiner la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- Tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs des prévisions de trésorerie retenue par la société

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Netgem par votre assemblée générale du 15 juin 2007 pour le cabinet ACEFI CL et du 3 mai 2018 pour le cabinet MAZARS.

Au 31 décembre 2018, le cabinet ACEFI CL était dans la douzième année de sa mission sans interruption et le cabinet MAZARS dans la première année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification,

les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons

avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et Courbevoie, le 9 avril 2019

Les commissaires aux comptes

MAZARS

Marc Biasibetti

ACEFI CL

Matthieu Mortkowitch

5.10. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

A l'assemblée générale de la société NETGEM SA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de la loi, nous vous signalons que le conseil d'administration n'a pas procédé à l'examen annuel des deux conventions suivantes conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, prévu par l'article L. 225-40-1.

1. Avec la société Fast Forward SAS

Personne concernée : Monsieur Olivier Guillaumin, dirigeant commun.

Nature et objet

Fournitures de prestations de conseil sur les sujets de convergence fixe/mobile, de nouveaux services de TV et de prestations d'assistance dans l'identification d'opportunités de développement.

Modalités

Le conseil d'administration de votre société, dans sa séance du 13 décembre 2012, a reconduit ladite convention autorisée préalablement par le conseil d'administration du 13 octobre 2009 pour une durée indéterminée, résiliable par l'une ou l'autre des parties sous couvert d'un préavis de trois mois.

La convention conclue entre les deux sociétés porte sur un montant annuel hors taxes de prestations d'un maximum de 50 000 euros.

Le montant facturé ou restant à facturer au titre de l'exercice 2018 par la société Fast Forward SAS s'établit à 25 000 euros hors taxes.

2. Avec la société J.2.H.

Personne concernée : Monsieur Joseph Haddad, dirigeant commun

Nature et objet

Convention d'assistance et de prestations de services entre les sociétés J.2.H., Netgem et Vidéofutur.

Modalités

Le conseil d'administration de votre société, dans sa séance du 13 décembre 2012, a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de prestations de services autorisée par votre conseil d'administration du 21 janvier 2010, pour une durée indéterminée résiliable par l'une ou l'autre des parties sous couvert d'un préavis de trois mois. Cet avenant vient formaliser le fait que la société J.2.H. à travers M. Joseph Haddad fournira à la société des apports technologiques et stratégiques.

Aux termes de cette convention, la société J.2.H. et à travers elle Monsieur Haddad assurera un support technologique et stratégique dans le cadre de l'élaboration de la roadmap Netgem et ce tant au niveau des équipements qu'au niveau des solutions logicielles. La société J.2.H. percevra annuellement un montant de 110 000 euros hors taxes comme contrepartie financière à cet apport technologique et stratégique.

Le montant facturé ou restant à facturer au titre de l'exercice 2018 par la société J.2.H. s'établit à 110.000 euros hors taxes.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Néant

Fait à PARIS et à Paris La Défense, le 9 avril 2019

Les Commissaires aux comptes

ACEFI CL

MATTHIEU MORTKOWITCH

MAZARS

MARC BIASIBETTI

6. Tableau relatif aux honoraires des commissaires aux comptes de la société

Le tableau ci-après récapitule le montant hors taxes des honoraires facturés par les contrôleurs légaux de la Société et les membres de leurs réseaux au titre des prestations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 pour la Société et ses filiales françaises et étrangères consolidées par intégration globale :

Honoraires des commissaires aux comptes (en euros)	MAZARS 2018 -ERNST & YOUNG 2017		CABINET ACEFI CL		TOTAL	
	2018	2017	2018	2018	2017	2018
AUDIT :						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :						
Émetteur	68 500	83 000	50 000	53 000	118 500	136 000
Filiales intégrées globalement	19 500	19 237	7 000	7 000	26 500	26 237
Missions accessoires :						
Émetteur						
Filiales intégrées globalement						
Sous-total AUDIT	88 000	102 237	57 000	60 000	145 000	162 237
Service autre que la certification des comptes (« SACC »)		1 200		1 200		2 400
Sous-total CONSEIL	-	1 200	-	1 200	-	2 400
TOTAL GENERAL	88 000	103 437	57 000	61 200	145 000	164 637